



**OUEST
AVEYRON**
communauté

Plan d'actions du PCAET de Ouest Aveyron Communauté



Service Aménagement et Transition Energétique

pcaet@ouestaveyron.fr

Table des matières

Fiche action 1. Redonner envie de centre-ville pour limiter les déplacements quotidiens en véhicule motorisé.	2
Fiche action 2. Intégrer la problématique air-énergie-climat dans les documents de planification structurants (PLUI, PLH) et les décisions internes.....	2
Fiche action 3. Préparer le territoire aux conséquences du changement climatique (canicules, inondation, retrait-gonflement des argiles, etc.).....	2
Fiche action 4. Préserver la ressource en eau	2
Fiche action 5. Réduire la vulnérabilité de la biodiversité aux changements climatique.....	2
Fiche action 6. Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) incluant des orientations sur la rénovation et la précarité énergétique.	2
Fiche action 7. Déployer une stratégie de gestion communale et intercommunale du patrimoine public.	2
Fiche action 8. Déployer un service public de la rénovation énergétique des logements privés	2
Fiche action 9. Créer des pôles d'échanges multimodaux.....	2
Fiche action 10. Développer les alternatives à la voiture individuelle sur les trajets quotidiens	2
Fiche action 11. Permettre et encourager les déplacements à pied et à vélo sur le territoire	2
Fiche action 12. Implanter des stations d'approvisionnement de carburants alternatifs Gaz Naturel Véhicules (GNV et bioGNV) et hydrogène sur le territoire.....	43
Fiche action 13. Créer des Tiers-lieux.....	45
Fiche action 14. Recourir aux services à la population pour déployer les éco-gestes.	2
Fiche action 15. Inciter les services de la collectivité à modifier leurs pratiques dans un objectif de développement durable.....	2
Fiche action 16. Réaliser des bâtiments démonstrateurs portant sur la rénovation énergétique adossés à de la sensibilisation sur les éco-gestes.	2
Fiche action 17. Organiser des actions de sensibilisation tous publics sur les volets énergétiques et transition écologique.....	2
Fiche action 18. Développer la filière solaire.....	2
Fiche action 19. Structurer et développer une filière d'approvisionnement biomasse (valorisable en méthanisation et bois énergie) sur le territoire.	2
Fiche action 20. Soutenir la filière hydroélectrique tout en préservant la multiplicité des usages de l'eau.....	2
Fiche action 21. Accompagner un projet de parc éolien sur le territoire.....	2
Fiche action 22. Accompagner les collectivités dans leurs projets de développement des énergies renouvelables.	2
Fiche action 23. Développer et renforcer les réseaux énergétiques.....	2
Fiche action 24. Mettre en place une tarification incitative sur Ouest Aveyron Communauté	2

Fiche action 25. Poursuivre et renforcer les actions visant à améliorer les performances de tri et réduire les déchets à la source.....	2
Fiche action 26. Développer la plateforme d'économie circulaire Actif sur la zone d'activité de la Glèbe.	2
Fiche action 27. Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et préfigurer une gouvernance alimentaire locale.....	2
Fiche action 28. Définir des leviers de maîtrise foncière pour l'installation d'agriculteurs ayant des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.....	2
Fiche action 29. Accompagner et sensibiliser les acteurs du monde agricole aux pratiques durables..	2
Fiche action 30. Organiser l'approvisionnement local et responsable de la restauration collective	2
Fiche action 31. Valoriser les produits locaux.....	2
Fiche action 32. Intégrer les pratiques éco-responsables dans le fonctionnement courant de l'office de tourisme	2
Fiche action 33. Promouvoir et accompagner les nouvelles formes de tourisme plus vertueuses	2
Fiche action 34. Animer un réseau de socioprofessionnels pour développer des pratiques touristiques éco-responsables.....	2
Fiche action 35. Mettre en place le dispositif « Eco-défi ».....	2
Fiche action 36. Inciter les commerces et les entreprises à réaliser des travaux d'économie d'énergie.	2
Fiche action 37. Maintenir une dynamique post-électorale	2
Fiche action 38. Mettre en œuvre les outils et les instances de suivi et d'évaluation du PCAET.....	2
Fiche action 39. Améliorer l'Etat de la connaissance sur les volets énergétiques et qualité de l'Air.....	2

Le plan d'actions de Ouest Aveyron Communauté est le fruit d'une concertation qui a réuni les élus, les citoyens et les acteurs locaux. Il prend en compte les contributions de chacune des parties prenantes dès lors qu'elles s'inscrivent dans les enjeux identifiés lors de la réalisation du diagnostic territorial et qu'elles contribuent à atteindre les objectifs fixés en termes de réduction des gaz à effet de serre, de réduction des consommations et de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 et 2050. Ouest Aveyron Communauté s'est fixée pour objectif à 2050 de tendre vers un équilibre entre les consommations énergétique du territoire et la production d'énergie renouvelable.

-39%	-36%	X 4
Réduction de 39% des Gaz à Effet de Serre en 2050 par rapport à 2014 , soit l'évitement de près de 94 000 tCO ₂ e par an.	Réduction de 36% des consommations énergétiques en 2050 par rapport à 2014 , soit économiser 322 GWh.	Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable d'ici 2050 , soit près de 239 GWh de plus qu'en 2014, ce qui permet de couvrir 66 % de la consommation énergétique du territoire. Les besoins de chaleur sont couverts à 47% et les besoins d'électricité à 175%.

L'arborescence du programme d'actions est construite autour de cinq grandes orientations déclinées en 12 objectifs opérationnels et 39 actions. Les actions bénéficient chacune d'indicateurs de suivi. Les indicateurs d'évaluations sont précisés dans le livret de suivi et d'évaluation.

Orientation 1 : réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement.

Objectifs stratégiques :

- *réduire de 18% les consommations énergétiques de OAC d'ici 2030, 28% d'ici 2050.*
- *renover 124 logements collectifs et 222 logements individuels par an au niveau BBC.*
- *réduire de 59% les consommations énergétiques du secteur du transport.*
- *favoriser de nouveaux modes de déplacement (co-voiturage, à vélo, à pied, en auto-stop).*

Objectifs opérationnels :

- 1.1 Aménager le territoire en intégrant les enjeux air-énergie-climat.
- 1.2 Développer une politique de rénovation énergétique dans les bâtiments privés et publics.
- 1.3 Concevoir et développer une offre de mobilité moins carbonée adaptée à la diversité de l'espace intercommunale.

- 1.4 Limiter les déplacements quotidiens en soutenant de nouvelles formes de travail (visioconférence, télétravail, tiers-lieu).

Orientation 2 : impulser une dynamique de changement de comportement

Objectifs stratégiques :

- ¼ des ménages du territoire sensibilisés aux éco-gestes en 2030, ¾ en 2050.

Objectifs opérationnels :

- 2.1 Engager les services de la collectivité dans une démarche éco-responsable
- 2.2 Impliquer la population locale dans la dynamique de transition écologique en portant et en encourageant les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Orientation 3 : valoriser et gérer les ressources locales

Objectifs stratégiques :

- 1/3 des consommations énergétiques couvertes par la production d'énergies renouvelables en 2030, ¾ en 2050.
- développement d'un mix énergétique en privilégiant les projets favorisant les retombées économiques locales.

Objectifs stratégiques :

- 3.1 Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales et coopératifs.
- 3.2 Amorcer et faire vivre une dynamique d'économie circulaire auprès des acteurs publics, des industries et des agriculteurs.

Orientation 4 : accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectifs stratégiques:

- réduire l'empreinte écologique de l'alimentation par la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire.
- Baisser de 14% des émissions de GES liées au secteur agricole d'ici 2050.
- Structurer une offre touristique responsable
- Engager le territoire dans une démarche d'économie circulaire

Objectifs opérationnels:

- 4.1 Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement.
- 4.2 Accompagner le développement d'un tourisme responsable.

4.3 Accompagner les commerces de proximité et les industries dans des démarches écoresponsables.

Orientation 5 : faire vivre le PCAET

Objectifs stratégiques:

- améliorer l'état de la connaissance dans les secteurs de la qualité de l'air et des énergies renouvelables.
- organiser la gouvernance du PCAET.

Objectifs stratégiques

5.1 Animer et évaluer le PCAET

Ce plan d'action est défini pour la période 2020-2026.



Les fiches actions sont classées par grandes orientations puis par objectifs opérationnels.

Nous vous proposons ci-dessous un tableau proposant une autre grille de lecture du plan d'actions. Les fiches actions sont classées en fonction de leur portage (interne à OAC ou par des partenaires), de leur impact sur les grands enjeux Climat Air Energie et de leur état d'avancement.

Portage de l'action	N°de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Atténuation (réduction des GES)	Adaptation au changement climatique	Réduction des consommations	Production d'énergie renouvelable	Production biosourcées	Réduction des polluants atmosphériques	Séquestration carbone	Coordination-développement des réseaux.	Démarrer	Consolider	Déployer l'action
Actions portées en interne	2	Intégrer la problématique air-énergie-climat dans les documents de planification structurants (PLUI, PLH) et les décisions internes	OAC									Sous action 1. Former le/la chargée de mission PLUI Sous action 2. Prévoir des mesures incitatives dans le règlement du PLUI Sous action 3. Définir des zonages spécifiques Sous-action 4. Planifier des cheminements piétons pour relier les différents quartiers d'une commune. Sous-action 5. Préserver la trame verte et bleue action 6. Définir une trame noire Sous-action 7. Travailler sur la reconversion des friches industrielles Sous-action 8. Favoriser la gestion à la source des eaux pluviales		
	6	Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) incluant des orientations sur la rénovation et la précarité énergétique.	OAC									Elaboration du diagnostic territorial		
	7	Déployer une stratégie de gestion communale et intercommunale du patrimoine public.	OAC									Sous-action 2. Agir sur le patrimoine de Ouest Aveyron Communauté	Sous-action 1. Accompagner les communes dans la réduction de leurs consommations énergétiques en agissant notamment sur leur patrimoine.	
	8	Coordonner le « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » des bâtiments (Sare)	OAC									Sous-action 1. Coordonner les acteurs et organiser l'animation autour du dispositif SARE Sous-action 2. Etudier la pertinence de créer un poste de conseiller info-énergie		
	10	Développer les alternatives à la voiture individuelle sur les trajets quotidiens	OAC									Sous-action 1. Mettre en place un Plan de Déplacement des Administrations Sous-action 2. Impulser un Plan de Déplacement Inter-entreprise (PDIE) Sous-action 4. Développer le co-voiturage pour les trajets domicile-travail Sous-action 5. S'engager dans un contrat territorial avec la Région Occitanie Sous-action 6. Etudier l'opportunité de développer un réseau d'auto-stop organisé.	Sous-action 3. Harmoniser et faire évoluer le Transport A la Demande	
	13	Créer un Tiers lieu	OAC									Mise en œuvre d'un Tiers lieu sur le territoire de Ouest Aveyron Communauté.		
	14	Recourir aux services à la population pour déployer les éco-gestes.	OAC									Sous-action 1. Développer un projet pédagogique pour le centre de loisirs et le RAM s'inscrivant dans une démarche de transition écologique. Sous-action 2. Proposer des animations ciblées sur les thématiques de l'environnement et de l'écologie.		
	15	Inciter les services supports de la collectivité à modifier leurs pratiques dans un objectif de développement durable.	OAC									Sous-action 1. Organiser une gestion responsable du mobilier, des fournitures, des équipements informatiques et de la commande publique.	Sous-action 2. Privilégier les supports et les pratiques de communication impactant faiblement l'environnement.	Sous-action 3. Réduire l'usage du papier

Portage de l'action	N° de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Atténuation (réduction des GES)	Adaptation au changement climatique	Réduction des consommations	Production d'énergie renouvelable	Production biosourcées	Réduction des polluants atmosphériques	Séquestration carbone	Coordination-développement des réseaux	Démarrer	Consolider	Déployer l'action
Actions portées en interne	27	Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et préfigurer une gouvernance alimentaire locale	OAC	●	●	●	○	●	●	●	○		Etablir le programme d'actions du PAT et l'animer.	
	28	Définir des leviers de maîtrise foncière pour l'installation d'agriculteurs ayant des pratiques culturelles respectueuses de	OAC	●	●	●	○	●	○	●	●	Sous-action 1. Mettre en œuvre des outils de maîtrise foncière. Sous-action 2. Accompagner la création d'un espace-test agricole.		
	29	Accompagner et sensibiliser les acteurs du monde agricole aux pratiques durables	OAC	●	●	●	●	●	●	●	○		Sous-action 1. Former les agriculteurs à une gestion optimisée de la ressource en eau. Sous-action 2. Planter, gérer et valoriser les haies Sous-action 3. Expérimenter	Sous-action 4. Mettre en réseau les agriculteurs pour valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement
	31	Valoriser les produits locaux	OAC	●	○	●	○	○	●	○	○		Sous-action 1. Créer une charte qualité locale Sous-action 2. Accompagner l'émergence d'initiatives locales à travers l'aide à l'immobilier d'entreprise. Sous-action 3. Améliorer l'efficacité des circuits-courts Sous-action 4. Améliorer la visibilité des producteurs locaux sur les marchés.	
	36	Inciter les commerces et les entreprises à réaliser des travaux d'économie d'énergie.	OAC	●	○	●	○	○	○	○	○		Sous-action 1. Bonifier les aides attribuées dans le cadre de la rénovation des boutiques de commerce et d'artisanat pour encourager les travaux d'économie d'énergie. Sous-action 2. Conditionner les aides à l'immobilier	
	37	Maintenir une dynamique post électorale	OAC	○	○	○	○	○	○	○	○	X		
	38	Mettre en œuvre les outils et les instances de suivi et d'évaluation du PCAET	OAC	○	○	○	○	○	○	○	○	Sous-action 1. Organiser le suivi du PCAET Sous-action 2. Organiser l'évaluation du PCAET		
	39	Améliorer l'Etat de la connaissance sur les volets énergétiques, bilan carbone et qualité de l'Air.	OAC	●	○	○	●	○	●	●	○	Sous-action 1. Etudier les potentiels géothermiques Sous-action 2. Mettre en place un dispositif de mesures mobiles pour analyser la qualité de l'air sur le territoire. Sous-action 3. Mesurer l'impact de la collecte des déchets sur les émissions de GES du territoire	Sous-action 4. Approfondir la connaissance sur la production de GES et le potentiel de séquestration carbone du secteur agricole.	

1	Redonner envie de centre-ville pour limiter les déplacements	Communes/OAC									Sous action 1. Rendre le centre-ville de Villefranche-de-Rouergue plus attractif (lancement du dispositif action cœur de ville) Sous action 4. Redéployer les services administratifs de Ouest Aveyron Communauté en centre-ville de Villefranche-de-Rouergue	Sous action 2. Poursuivre le soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité Sous action 3. Accompagner le déploiement et le redéploiement de services de proximité dans les bourgs-centre.	
3	Préparer le territoire aux conséquences du changement climatique (canicules, inondation, retrait-gonflement des argiles, etc.)	Communes/OAC/Syndicats de rivière									Sous-action 1. S'adapter à la sécheresse Sous-action 4. Prévenir les risques d'inondation Sous-action 6. Sensibiliser aux problématiques de retrait-gonflement des argiles, Sous-action 5. Démolir et désimperméabiliser une partie de la zone d'activité de Farrou	Sous-action 2. Revégétaliser le centre-ville de Villefranche-de-Rouergue pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur. Sous-action 3. Aider les collectivités à préserver et mettre en valeur les champs d'expansion de crue Sous-action 7. Préserver et restaurer les zones humides	
5	Réduire la vulnérabilité de la biodiversité aux changement climatique	OAC/CD12/Syndicats de rivières/Association Arbres, haies, paysages d'Aveyron									Sous-action 4. Préserver la trame verte, bleue et noire	Sous-action 1. Sensibiliser le grand public à la biodiversité Sous-action 3. Sensibiliser le grand public au repérage des espèces exotiques envahissantes	Sous-action 2. Créer des jardins partagés
9	Créer des pôles d'échanges multimodaux	OAC/communes									Sous-action 1. Repenser l'aménagement de la gare ferroviaire de Villefranche de Rouergue et de la gare routière, Place de la liberté. Sous-action 2. Créer des aménagements et les services associés autour des pôles d'échanges secondaires que sont la gare de Najac et l'arrêt de Salles-Courbatès.		
11	Permettre et encourager les déplacements à pied et à vélo sur le territoire	Commune de Villefranche-de-Rouergue/OAC									Sous-action 1. Définir un programme pluriannuel de travaux d'aménagement de voies cyclables sur la commune de Villefranche-de-Rouergue et réaliser les aménagements nécessaires. Sous-action 2. Communiquer sur les jalonnements des itinéraires, les stationnements et la pratique du vélo. Sous-action 4. Planifier l'aménagement de pistes cyclables pour les déplacements quotidiens depuis et vers Villefranche-de-Rouergue, voire les pôles secondaires du territoire. Sous-action 5. Travailler les liaisons piéton/vélo entre les différents quartiers d'une commune.	Sous-action 3. Promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique	
12	Implanter des stations d'approvisionnement de carburants alternatifs Gaz Naturel Véhicules (GNV et bioGNV) et hydrogène sur le territoire.	Syndicats d'énergie/OAC									Sous-action 1. Etudier le déploiement de stations d'avitaillement GNV/bioGNV et de distribution d'hydrogène sur le territoire	Sous-action 2. Implanter une ou plusieurs stations de distribution de GNV/bioGNV (voire hydrogène) sur Ouest Aveyron Communauté.	10

16	Réaliser des bâtiments démonstrateurs portant sur la rénovation énergétique adossés à de la sensibilisation sur les éco-gestes.	OAC/commune de Villefranche-de-Rouergue									Réaliser des bâtiments démonstrateurs		
17	Organiser des actions de sensibilisations tous publics sur les volets énergétiques et transition écologique	OAC/PETR									Sous-action 3. Créer un réseau de maisons et appartements témoins démonstrateurs à haut niveau de performance énergétique et organiser des visites.	Sous-action 2. Organiser de manifestations autour de la transition énergétique	Sous-action 1. Coordonner l'information et valoriser les interventions des partenaires œuvrant pour la transition écologique.
18	Développer la filière solaire	OAC/SCIC ENERCOA/PETR									Sous-action 4. Engager une réflexion collective pour faire évoluer les critères d'implantation de parcs photovoltaïques au sol en Aveyron. Sous-action 5. Développer l'installation d'ombrières de parking sur la propriété privée de Ouest Aveyron Communauté.	Sous-action 1. Appuyer le développement et la pérennisation d'une structure locale de production d'énergie renouvelable (SCIC ENERCOA). Sous-action 3. Accompagner le développement des projets de parc photovoltaïques du territoire	Sous-action 2. Communiquer sur le cadastre solaire réalisé par le PETR COA
19	Structurer et développer une filière d'approvisionnement biomasse (valorisable en méthanisation et bois énergie) sur le territoire.	OAC/communes									Sous action 1. Réaliser un état des lieux exhaustif de la filière méthanisation sur le territoire. Sous action 2. Réaliser un état des lieux exhaustif de la filière bois-énergie sur le territoire.	Sous action 3. Etudier l'opportunité concernant la création d'une plate-forme bois énergie. Sous action 4. Mettre en œuvre une animation transversale des sous-filières biomasse (méthanisation et bois énergie) par l'intermédiaire de l'organisation de dispositifs participatifs de concertation. Sous-action 5. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation territoriale. Sous-action 6. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois sur la commune de Villefranche-de-Rouergue	Sous-action 7. Encourager l'installation de 4 chaufferies bois de moyenne puissance
20	Soutenir la filière hydroélectrique tout en préservant la multiplicité des usages de l'eau	OAC/communes									Sous-action 1. Réaliser un inventaire exhaustif des sites publics et privés équipés d'une turbine hydroélectrique.	Sous-action 2. Accompagner les propriétaires de microcentrales hydroélectriques pour la réalisation d'une étude d'optimisation du rendement de leurs turbines. Sous-action 3. Cibler, sur le site des Chanoines, la réalisation d'une étude de faisabilité.	
21	Accompagner un projet de parc éolien sur le territoire	OAC/communes									Sous-action 1. Organiser et animer un comité technique interne dédié à la filière éolienne	Sous-action 2. Etudier la faisabilité d'un projet éolien	
22	Accompagner les collectivités dans leurs projets de développement des énergies renouvelables.	OAC/communes											Pérenniser les missions de l'animateur Energies renouvelables
24	Mettre en place une tarification incitative sur Ouest Aveyron Communauté	OAC/SYDOM									Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire de la communauté de communes.		

Portage de l'action	N°de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Atténuation (réduction des GES)	Adaptation au changement climatique	Réduction des consommations	Production d'énergie renouvelable	Production biosourcées	Réduction ds polluants atmosphériques	Séquestration carbone	Coordination-développement des réseaux.	Démarrer	Consolider	Déployer l'action
Actions portées en partenariat avec les acteurs du territoire et les communes	25	Poursuivre et renforcer les actions visant à améliorer les performances de tri et réduire les déchets à la source.	OAC/SYDOM									Sous-action 4. Etudier le potentiel de déchets bois collectés en déchèterie valorisable énergétiquement Sous-action 5. Accompagner les communes dans la gestion de leurs déchets vert.	Sous-action 2. Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets Sous-action 6. Soutenir les actions de réparation	Sous-action 1. Renforcer les campagnes sur le tri sélectif et la prévention des déchets. Sous-action 3. Promouvoir le compostage individuel et collectif
	26	Développer la plateforme d'économie circulaire Actif sur la zone d'activité de la Glèbe.	OAC/CCI									Sous-action 1. Engager les entreprises de la zone d'activité de la Glèbe dans une démarche d'économie circulaire. Sous-action 2. Développer et animer la plateforme d'économie circulaire actif sur la zone d'activité de la Glèbe.		
	30	Organiser l'approvisionnement local et responsable de la restauration collective	OAC/communes									Sous-action 1. Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire sur le fonctionnement et les besoins de la restauration collective du territoire.	Sous-action 2. Animer un groupe de travail réunissant producteurs, artisans et cuisiniers	
Actions portées exclusivement par les partenaires	4	Préserver la ressource en eau	Syndicats de rivière									Sous-action 5. Sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau	Sous-action 1. Améliorer la gestion des plans d'eau	Sous-action 2. Améliorer les performances de traitement des stations d'épuration Sous-action 3. Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion des sols Sous-action 4. Sensibiliser les scolaires à la préservation de la ressource en eau Sous-action 6. Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes.
	23	Développer et renforcer les réseaux énergétiques	RTE/ENEDIS/SIED A										Poursuivre la stratégie de renforcement du réseau de transport et de distribution en collaboration avec les gestionnaires de réseau.	
	32	Intégrer les pratiques éco-responsables dans le positionnement global de la destination.	Société Publique Locale (SPL) Ouest Aveyron Communauté Tourisme									Sous action 1. Adopter des pratiques quotidiennes pour réduire la consommation d'eau et d'électricité Sous-action 2. Bannir systématiquement l'utilisation d'objets à usage unique et promouvoir les comportements visant à réduire les déchets Sous-action 3. Pour les déplacements, privilégier des moyens de transports collectifs ou à faible impact environnemental	Sous-action 4. Tendre vers une gestion raisonnée des stocks éditions et se fixer des objectifs annuels de réduction de l'usage du papier.	

34	Animer un réseau de socioprofessionnels pour développer des pratiques touristiques éco-responsables.	Société Publique Locale (SPL) Ouest Aveyron Communauté Tourisme									Sous-action 1. Accompagner et développer la labellisation environnementale pour les hébergements touristiques (éco-label européen et gîte panda). Sous-action 2. Etudier la possibilité d'intégrer ces critères dans le règlement d'intervention du service développement économique de Ouest Aveyron Communauté Sous-action 3. Organiser des formations-sensibilisation des hébergeurs aux pratiques du tri sélectif.		
33	Promouvoir et accompagner les nouvelles formes de tourisme plus vertueuses	Société Publique Locale (SPL) Ouest Aveyron Communauté Tourisme									Sous action 1. Faire émerger et structurer une offre touristique expérientielle valorisant les savoir-faire et l'artisanat local. Sous-action 2. Promouvoir les pratiques éco-responsables dans les supports de promotion de la destination Sous-action 4. Déployer une stratégie boutique engagée laissant notamment la part belle aux producteurs et distributeurs locaux.	Sous-action 3. Poursuivre le développement de la commercialisation de produits touristiques en itinérance douce (randonnée, vélo VTT) en favorisant l'usage de moyens de transports collectifs.	
35	Développer le dispositif Eco-défi sur Ouest Aveyron Communauté.	CMA									Développer le dispositif Eco-défi sur Ouest Aveyron Communauté		

**Fiche action
n°1**

Redonner envie de centre-ville pour limiter les déplacements quotidiens en véhicule motorisé.

Dernière mise à jour :

27/11/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacements

Objectif opérationnel 1.1: Aménager le territoire en intégrant les enjeux air-énergie-climat

Pilotage technique de l'action

Communes
Direction développement économique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : - Direction Aménagement et Transition énergétique
- Direction Cadre de vie

Externe : partenaires économiques, techniques et financiers des dispositifs Bourg-Centre et Action cœur de Ville.

Contexte

De nombreuses collectivités sont confrontées depuis plusieurs années à la dévitalisation de leur bourg centre, impacté de manière durable par les évolutions économiques et sociales. C'est particulièrement le cas de Villefranche-de-Rouergue qui doit relever le défi de cette reconquête car il s'agit d'un enjeu premier de développement et d'attractivité territoriale. Elle suppose la mise en place de nouvelles stratégies d'aménagement et développement mobilisant tous les acteurs.

Il s'agit bien de recréer, maintenir ou développer une centralité. Cela passe par la mise en œuvre d'un projet qui articule les différentes actions à différentes échelles, notamment pour requalifier le bâti existant, les espaces publics, résorber la vacance (30% dans la Bastide de Villefranche), revisiter l'offre commerciale et de services (faire face à la concurrence du commerce périphérique drainé par les grandes surfaces, concurrence de l'e-commerce, cellules commerciales inadaptées à l'exploitation actuelle des commerces), développer une animation culturelle, intégrer les enjeux de mobilité, de qualité paysagère, de transition énergétique et numérique.

La revitalisation des bourgs-centres que sont Villefranche-de-Rouergue, Najac-La Fouillade et Villeneuve d'Aveyron est donc un enjeu primordial pour maintenir des lieux de vie dynamiques et attractifs, limitant ainsi les déplacements.

Plusieurs dispositifs existent pour aider les collectivités dans cette démarche :

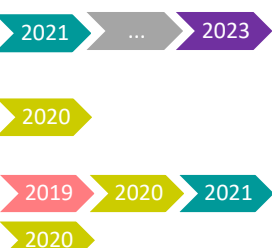
- le programme « Action cœur de ville » sur la commune de Villefranche-de-Rouergue qui doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de la commune, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires économiques, techniques et financiers.
- les contrats Bourg-centre développés sur les communes de Najac-La Fouillade et Villefranche de Rouergue. Ils ont pour but de mobiliser les moyens mis en œuvre par la Région Occitanie pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune vis-à-vis de son bassin de vie.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

**Planning de
réalisation**

Sous action 1. Rendre le centre-ville de Villefranche-de-Rouergue plus attractif

Pilotage de l'action : commune de Villefranche-de-Rouergue/OAC.

Objectifs : ils correspondent aux actions des axes 1 et 4 de l'opération Action cœur de ville de Villefranche de Rouergue. (Cf Annexe 1 : Programme Action Cœur de Ville) : opération façade, aides communales aux propriétaires occupants, OPAH-RU)...	
Sous action 2. Poursuivre le soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité Pilotage de l'action : OAC, commune de Villefranche-de-Rouergue Objectifs : - Création d'un Tiers lieu Economie public-privé rue de la République (voir fiche action n°16) (OAC) - Etude pré-opérationnelle pour la restructuration d'unités commerciales en cœur de ville - Accompagnement à la modernisation des commerces (Commune Villefranche) - Favoriser les projets de Boutiques Tremplin (OAC) - la mise en place d'un moratoire sur la création de commerces ou les extensions commerciales à la périphérie du centre-ville (OAC)	
Sous action 3. Accompagner le déploiement et le redéploiement de services de proximité dans les bourgs-centre. Pilotage de l'action : OAC /commune/CD12 Objectifs : - création d'une maison de santé dans le centre-bourg de la Fouillade Concernant Villefranche de Rouergue, ils correspondent aux actions de l'axe 5 de l'opération Action cœur de ville de Villefranche de Rouergue. (Cf Annexe 1 : Programme Action Cœur de Ville)	
Sous action 4. Redéployer les services administratifs de Ouest Aveyron Communauté en centre-ville de Villefranche-de-Rouergue Pilotage de l'action : OAC Objectifs : - remettre les services administratifs de Ouest Aveyron Communauté excentrés du centre-ville de Villefranche-de-Rouergue dans la Bastide.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous action 1. Rendre le centre-ville de Villefranche-de-Rouergue plus attractif Pilotage de l'action : commune de Villefranche-de-Rouergue /OAC Voir annexe 1.	

Sous action 2. Poursuivre le soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité Pilotage de l'action : OAC - création d'un Tiers lieu Economie public-privé : coût estimatif = 2 millions d'euros HT - Accompagnement à la modernisation des commerces : coût estimatif = enveloppe de 150 000 euros HT jusqu'en déc. 2020 - Favoriser les projets de Boutiques Tremplin : coût estimatif = 13 200 euros HT Pilotage de l'action : commune de VDR - étude pré-opérationnelle pour la restructuration d'unités commerciales en cœur de ville : coût estimatif = 30 078 euros HT - mise en place d'un moratoire sur la création de commerces ou les extensions commerciales à la périphérie du centre-ville (OAC)	
Sous action 3. Accompagner le déploiement et le redéploiement de services de proximité dans les bourgs-centre. Pilotage de l'action : OAC /commune/CD12 - la création d'une maison de santé dans le centre-bourg de la Fouillade : coût estimatif : - actions de l'axe 5 de l'opération Action cœur de ville de Villefranche de Rouergue. Coût estimatif : Cf Annexe 1 : Programme Action Cœur de Ville	
Sous action 4. Redéployer les services administratifs de Ouest Aveyron Communauté en centre-ville de Villefranche-de-Rouergue Pilotage de l'action : OAC Coût estimatif : à déterminer	

Indicateurs de suivi
Sous-action 1. •Cf programme Action Cœur de Ville de Villefranche de Rouergue.
Sous-action 2. • Evolution des commerces vacants • Evolution de la fréquentation des commerces du centre-ville • Nombre de trajets et de km évités grâce à la fréquentation du Tiers-lieu. •Nombre d'utilisateurs du tiers-lieu utilisateurs de vélos •Nombre d'utilisateurs du tiers-lieu s'y rendant à pieds
Sous-action 3. • Nombre de services localisés ou relocalisés en centre-ville
Sous-action 4 • Nombre de services relocalisés en centre-ville

Dernière mise à jour :

1/03/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacements

Objectif opérationnel 1.1: Aménager le territoire en intégrant les enjeux air-énergie-climat

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : - Direction développement économique
- Direction Cadre de vie

Externe : partenaires œuvrant à l'élaboration du PLUI et du PLH ; organismes de formation (CNFPT, ADEME)

Contexte

Le Conseil communautaire a prescrit le 30 novembre 2017 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Par délibération en date du 20 décembre 2018, il s'est prononcé favorablement sur l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le PLUI doit être en cohérence avec la stratégie du Plan climat-air-énergie de la collectivité et doit en permettre la traduction spatiale. Il doit être compatible avec le PLH. Le PLUI et le PLH partagent certains de leurs principaux objectifs :

- renforcer l'attractivité du territoire en travaillant à la reconquête du centre-ville et des centres-bourgs ;
- améliorer la performance énergétique du territoire par la réhabilitation du bâti et la production d'énergie renouvelable ;
- lutter contre l'artificialisation des sols en maîtrisant l'étalement urbain et le développement commercial le long des axes routiers fortement générateurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques afin d'optimiser la consommation d'espaces agricoles et naturels. L'artificialisation des sols est également particulièrement impactante sur la biodiversité et le risque inondation.
- développer une offre de logements durables, diversifiée, adaptée à tous les âges de la vie, favorisant la mixité sociale et qui optimise le foncier constructible ;

Des dispositions incitatives et opposables pourront être prévues dans le PLUI pour favoriser la conception de logement énergétiquement performants, les formes urbaines resserrées et la mobilité durable (co-voiturage, pistes cyclables, etc.) l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les réseaux de chaleur/froid et l'adaptation au changement climatique.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous action 1. Former le/la chargée de mission PLUI

Former le/la responsable de l'élaboration du PLUI à l'intégration opérationnel des objectifs du PCAET dans le règlement d'urbanisme

2020

Sous action 2. Prévoir des mesures incitatives dans le règlement du PLUI

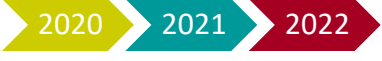
Objectifs :

- Intégrer les objectifs du PCAET dans les documents d'orientation du PLUI et du PLH
- Inclure des mécanismes d'incitation à la maîtrise de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable pour les projets de construction et de rénovation (règles de gabarit, d'implantation, d'orientation, de mitoyenneté etc.)

2020

2021

2022

- Inclure des mesures coercitives pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments professionnels (réfection de toitures et neuf) - Favoriser l'atteinte de performances énergétiques et environnementales élevées dans les opérations de réhabilitation - Définir des zones de performance énergétiques « bâtiment à énergie positive » - Créer des espaces publics végétalisés et de convivialité notamment dans la Bastide de Villefranche-de-Rouergue afin d'aérer la forme urbaine compact permettant entre autres de réduire les phénomènes de réchauffement climatiques urbains. - Imposer des revêtements de sols perméables pour les futurs parkings (type dalles alvéolées ou engazonnées) et limiter les surfaces de cheminements vers les futurs magasins et entreprises.	
Sous action 3. Définir des zonages spécifiques Objectifs : - Définir une limite franche entre les zones à urbaniser et les zones agricoles (zone A) et naturelles (zone N) afin de contenir l'étalement urbain. - Articuler urbanisation et mobilité en définissant des zones de constructions autour des gares ou à proximité de points d'arrêts du réseau liO de la Région Occitanie. - Définir des zonages spécifiques pour permettre la production hydroélectrique en zone naturelle (zone N).	
Sous-action 4. Planifier des cheminements piétons pour relier les différents quartiers d'une commune. Objectifs : - Etablir des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) afin de définir des intentions d'aménagement piétons sur un secteur donné - Définir des emplacements réservés (possibilité d'acquisition du foncier par la commune)	
Sous-action 5. Préserver la trame verte et bleue Pilotage de l'action. OAC Objectif : protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.	
Sous-action 6. Définir une trame noire Objectifs : Prendre en compte la pollution lumineuse dans l'identification des continuités écologiques	
Sous-action 7. Travailler sur la reconversion des friches industrielles Objectifs : - Faciliter l'installation d'entreprises sur des friches industrielles. - Démolir et désimperméabiliser une partie de la zone d'activité de Farrou (voire Fiche-action 3, sous-action 5) pour recréer une zone naturelle.	
Sous-action 8. Favoriser la gestion à la source des eaux pluviales Objectifs : - Inciter à la récupération des eaux pluviales sur les bâtiments des collectivités et les projets d'habitat collectif. - Mettre en place des techniques alternatives pour favoriser la rétention et/ou l'infiltration : noues, fossés, tranchées, chaussées à structures réservoir, espaces inondables, toitures stockantes, bassins, puits d'infiltrations, toitures végétalisées, filtres plantés de roseau.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous action 1. Former l'agent Budget formation à déterminer en fonction de l'organisme formateur	2
Sous action 2 à 5. Prévoir des mesures incitatives dans le règlement du PLUI Temps d'agent : participation du/de la chargé(e) de mission PCAET aux comités techniques du PLUI pour la co-construction du document.	1
Sous-action 6. Travailler sur la reconversion des friches industrielles Coût estimatif : à préciser	2
Sous-action 7. Favoriser la gestion à la source des eaux pluviales Coût estimatif : à préciser	1

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. 1 formation	Formation réalisée
Sous-action 2. Un objectif de consommation d'espace de 114 hectares maximum pour l'habitat à l'horizon 2037 soit 6,7 ha/an en moyenne. Stabilisation des surfaces agricoles et naturelles en 2022.	• Engagements clairs (spatialisés et chiffrés) pour l'adaptation et l'atténuation par rapport au changement climatique dans les documents d'urbanisme • Intégration de mesures incitatives pour réduire les consommations énergétiques (transport et bâtiment) et produire des énergies renouvelables. • Nombre de zones de performance énergétique • Surface d'espaces publics végétalisés créés • Part des surfaces agricoles et naturelles (en%) • Surface annuelle artificialisée en dehors des zones d'activités économiques (en ha/an) • Surface de parking en revêtement perméable
Sous-action 3.	• nombre de zones spécifiques identifiées
Sous-action 4.	• nombre d'OAP établies pour l'aménagement de cheminements piétons • nombre d'emplacements réservés pour l'aménagement de cheminements piétons
Sous-action 5.	Identification d'une trame noire dans le PLUI
Sous-action 6. 2 entreprises /an ayant investi une friche industrielle Un objectif de consommation d'espace de 59 hectares maximum pour le développement économique soit 3,5 ha/an.	• nombre d'entreprises ayant investi une friche industrielle • Surface annuelle artificialisée au titre du développement économique (en ha/an)

Sous action 7. 1 récupérateurs d'eau /an installés sur des bâtiments publics.	• Nombre de récupérateurs d'eau installés sur des bâtiments publics. • Quantité d'eau récupérée en (m3) • Nombre de sites équipés de systèmes innovants
--	---

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacements

Objectif opérationnel 1.1: Aménager le territoire en intégrant les enjeux air-énergie-climat

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
Communes
Syndicats de Rivière (SMBV2A, Syndicat Lot Célé
Médian)
Communes
Association de conservation des paysages

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Cadre de vie
Externe : Agence de l'Eau-Adour Garonne, Région
Occitanie, Conseil départemental 12, notaires

Contexte

On observe une tendance générale d'augmentation des températures moyennes sur le département de l'Aveyron avec, selon les scénarii envisagés, une évolution de +0°C à +4°C pour le scénario optimiste, à + 2°C à + 6°C pour le scénario RCP 8.6, correspondant à la poursuite des tendances observées, à l'horizon 2100. Cette évolution des températures moyennes se traduira par des événements plus extrêmes, notamment des périodes de fortes chaleurs.

En outre, Ouest Aveyron Communauté est soumis à un certain nombre de risques naturels. L'étude des événements extrêmes passés permet de visualiser l'éventail des risques présents sur le territoire. Ainsi, depuis 1982, 18 arrêtés CATastrophes NATurelles (CATNAT) ont été émis sur le territoire. Ils concernent des inondations et des coulées de boues, des mouvements de terrain et des tempêtes. Le territoire est également exposé aux feux de forêts. Si les mouvements de terrain et les éboulements ne peuvent pas être directement corrélés au facteur climatique, la totalité de ceux ayant fait l'objet d'un arrêté CATNAT sont consécutifs à l'alternance de la sécheresse des sols et de leur réhydratation. Ces événements seront donc particulièrement sensibles aux évolutions climatiques futures.

Plus des deux tiers des arrêtés concernent des événements d'inondations. En effet la densité du réseau hydrographique du territoire induit de nombreuses zones à risque. Sur le périmètre d'Ouest Aveyron Communauté, 13 communes sont soumises au risque d'inondations, soit 45% des communes. Ces phénomènes peuvent être consécutifs à deux types d'événements : le débordement naturel des cours d'eau et l'aggravation du ruissellement lié à l'imperméabilisation des sols (notamment en zone urbaine).

Il s'agit donc de réduire la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques en agissant sur les aménagements, l'occupation des sols et les activités économiques locales. La Commune de Villefranche de Rouergue, dans le cadre du contrat Bourg-centre Occitanie, souhaite identifier et planifier la création de nouveaux espaces de vie dans le but notamment d'aérer la bastide et de créer des espaces publics végétalisés et de convivialité permettant de réduire les phénomènes de réchauffement climatiques urbains.

Descriptif de l'action/sous-action et objectif(s)

• Sous-action 1. S'adapter à la sécheresse
Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté

Objectifs :

Planning de réalisation

Prescrire, dans le PLUI d'Ouest Aveyron Communauté, le recours à des essences végétales locales et résistantes à la sécheresse dans les nouveaux projets d'aménagement (lotissements, résidences collectives, places publiques, etc). - Former les agents communaux à l'utilisation de variétés végétales à croissance lente, économes en eau et adaptées aux conditions climatiques régionales. 1 formation par an pendant 3 ans.	
•Sous-action 2. Revégétaliser le centre-ville de Villefranche-de-Rouergue pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur. Pilotage de l'action : commune de Villefranche-de-Rouergue Objectifs : - Inclure des mesures pour végétaliser les espaces libres et les stationnements afin de réduire les îlots de chaleur dans le futur schéma directeur d'intervention sur le bâti de la commune de Villefranche-de-Rouergue et dans les projets de réaménagement en cours sur les îlots rue Prestat, rue Pomairols et rue de la Miséricorde(<i>Fiche Action 1.1 « Recomposer la trame urbaine pour aérer la bastide, dans le respect de sa valeur patrimoniale » du Plan de sauvegarde et de mise en valeur</i>). - Planter une forêt urbaine.	2019-2020: • Acquisitions foncières ; • Concertation avec les habitants 2020: • Etude du projet global de création de ces nouveaux espaces. • Démarrage des études pré-opérationnelles sur les îlots déjà identifiés et sur l'habitat. 2020-2022: Phase opérationnelle: curetage d'îlot et aménagement de l'espace de vie .
• Sous-action 3. Aider les collectivités à préserver et mettre en valeur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) Pilotage de l'action : Syndicats de rivières, associations de conservation des paysages. Objectifs : - Optimiser le fonctionnement des ZEC notamment du Lot sur les communes d'Ambeyrac et de Saujac - Ralentir les écoulements des eaux au niveau des axes préférentiels	2021-2022 : identification des zones naturelles d'expansions de crues, des secteurs d'intervention prioritaires avec les acteurs locaux 2022-2026 : programmation des interventions
• Sous-action 4. Prévenir les risques d'inondation Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - Réaliser deux études hydrauliques pour prévenir les inondations de l'Algouse et de la Diège	
• Sous-action 5. Démolir et désimperméabiliser une partie de la zone d'activité de Farrou Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - Réduire la vulnérabilité des activités au risque inondation par le ruissellement des eaux de pluie et les crues du Viarens - Recréer une zone naturelle au droit d'une ancienne zone d'activité (13 000m² de bâti).	
• Sous-action 6. Sensibiliser aux problématiques de retrait-gonflement des argiles. Pilotage de l'action : Syndicats de rivière/Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - Informer les notaires de l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2020, des propriétaires de terrain situés en zone argileuse de réaliser une étude géotechnique lors d'un acte de vente. - Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des pétitionnaires lors du dépôt de permis de construire sur des zones présentant un risque de retrait-gonflement des argiles. - Définir des normes de construction en zone de retrait-gonflement des argiles.	

Sous-action 7. Préserver et restaurer les zones humides Pilotage de l'action. Syndicats de rivière OAC Objectifs : - Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des zones humides. - Présérer la trame verte et bleue (Cf Fiche 2)	2020-2021 : identification des secteurs d'intervention prioritaires avec les acteurs locaux 2022-2026 : programmation des interventions
--	--

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
• Sous-action 1. S'adapter à la sécheresse Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté A préciser	1
• Sous-action 2. Revégétaliser le centre-ville de Villefranche-de-Rouergue pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur. Pilotage de l'action : commune de Villefranche-de-Rouergue Schéma directeur Coût estimatif : 80 000 euros HT. Réaménagement d'un nouvel espace de vie sur 2 îlots rue de la Miséricorde. Coût estimatif : 180 000 euros HT. Réaménagement de 2 parcelles vides contigües rue Prestat. Coût estimatif : 80 000 euros HT. Plantation d'une forêt-urbaine Coût estimatif : 30 000 euros TTC	1
• Sous-action 3. Aider les collectivités à préserver et mettre en valeur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) Pilotage de l'action : Syndicats de rivières, associations de conservation des paysages. Moyens et budget ZEC et ZH : Inventaires et élaboration des programmes d'action → temps d'animation de technicien rivière Pas de chiffrage à ce stade du coût de l'opération	2
• Sous-action 4. Prévenir les risques d'inondation Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Coût estimatif : Etude hydraulique sur l'Algouse : 87 890 sur 2 ans Etude hydraulique sur la Diege : 65 000 sur 2 ans	1
• Sous-action 5. Démolir et désimperméabiliser une partie de la zone d'activité de Farrou Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Coût estimatif : à préciser Financement : possibilité d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	1
• Sous-action 6. Sensibiliser aux problématiques de retrait-gonflement des argiles. Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Temps d'agent instructeur : 0,05ETP	2
• Sous-action 7. Préserver et restaurer les zones humides Pilotage de l'action. Syndicats de rivière	1

	Indicateurs de suivi
Sous action 1. 1 formation /an pendant 3 ans	Sous action 1 : Prescriptions intégrées dans le règlement du PLUI Nombre de formations réalisées et nombre d'agents sensibilisés. Evolution de la quantité d'eau utilisée pour l'arrosage.
Sous action 2 . 5 îlots réaménagés avec un aménagement végétal particulier	Sous action 2 : Nombre d'îlots /espaces libres réaménagés. Sur le nombre d'aménagements, combien ont fait l'objet d'un aménagement végétal particulier. Forêt urbaine plantée.
Sous action 3.	Sous action 3. Indicateurs de suivis et d'évaluation ZEC et ZH : études réalisés, programmes d'actions validés. Linéaire de haies replanté
Sous-action 4.	Sous-action 4. Etudes réalisées
Sous action 5. 13000 m2 démolis	Sous action 5. - Surface de bâtiments démolis - Surface naturelle reconstituée
Sous action 6 .	Sous action 6. - Lettre de rappel envoyée à tous les notaires - Annexe explicative sur les risques encourus intégrer dans la réponse au dossier d'instruction Normes de constructions définies dans le PLUI
Sous action 7. 2 zones humides réhabilités/an	Sous action 7. - Nombre de zones humides réhabilités

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.1: Aménager le territoire en intégrant les enjeux air-énergie-climat

Pilotage technique de l'action

Syndicats de rivières : SMBV2A, Syndicat mixte Bassin Célé-Lot-Médian

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : Région Occitanie, Conseil départemental 12, EUROPE (FEADER, PDRR), Chambre d'Agriculture, agriculteurs, ADDEAR, CPIE du Rouergue, Agence de l'eau Adour-Garonne, CUMA

Contexte

D'après le diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques, le territoire devrait subir une accélération de l'élévation de la température moyenne déjà observée ces dernières décennies (+0,5°C/décennie depuis 1971), des périodes de sécheresse plus intenses et une diminution de la pluviométrie en hiver impactant le rechargement des nappes phréatiques. Ainsi, avec le réchauffement climatique, le territoire va connaître des modifications hydrologiques qui vont impacter la disponibilité de la ressource en eau (réduction de la ressource et généralisation des débits d'étiages) et sa qualité (dégradation de la qualité liée à l'augmentation des températures et à la réduction des débits). En outre, ces modifications auront un impact sur les milieux aquatiques et la production hydroélectrique du territoire.

La diminution de la ressource en eau risque de générer des conflits d'usage au regard des activités spécifiques au territoire, notamment l'agriculture, qui est l'activité économique la plus vulnérable au regard de cet enjeu (stress hydrique, prolifération de vecteurs de maladie, difficulté d'approvisionnement en production fourragère, évolution des rendements...), mais également le tourisme. Il faudra être particulièrement vigilant au développement des cultures maraîchères gourmandes en eau. D'autre part, les syndicats de rivières interpellent sur la problématique des plans d'eau. Conçus au départ pour répondre à différents usages (irrigation, tourisme, pêche ou encore hydroélectricité), il faut noter qu'un nombre important de ces derniers n'ont aujourd'hui plus cours. Or, ces plans d'eau peuvent avoir des impacts négatifs sur la ressource en eau, notamment quand ils ne sont plus entretenus : augmentation de la température sur le cours d'eau aval en période estivale ou en période hivernale ; relargage des sédiments accumulés et des nutriments issus des parcelles impactant le cours d'eau en aval en entraînant respectivement le colmatage et l'eutrophisation du milieu; prolongation de la période d'étiage pour les cours d'eau car en automne, les premières pluies servent souvent à remplir les plans d'eau vides; blocage de la libre circulation de la faune, et notamment des espèces piscicoles pour les plans d'eau en barrage.

Il est donc nécessaire de continuer à accompagner les exploitants agricoles dans la dynamique de mutation en faveur de la diversification des productions et la recherche de solutions alternatives de gestion de la ressource en eau. A noter le rôle important des zones humides dans la gestion de la ressource en eau : régulation des débits, filtration, réservoir de biodiversité, etc.)

En outre, il s'agira également de poursuivre les actions de sensibilisation à la réduction des consommations d'eau (sensibilisation des habitants et des acteurs socioprofessionnels, adaptation des essences plantées, diversification de la production agricole, ...).

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)	Planning de réalisation
Sous-action 1. Améliorer la gestion des plans d'eau Pilotage de l'action. Syndicats de rivière (Contrats de Rivière, PPG) Objectifs : Poursuivre les diagnostics plans d'eau et inciter les propriétaires à mettre en œuvre les préconisations concernant les travaux d'aménagement.	
Sous-action 2. Améliorer les performances de traitement des stations d'épuration Pilotage de l'action. Communes Partenaire associé : syndicats de rivières (Contrats de Rivière) Objectif : réaliser des travaux sur les systèmes de traitement des eaux usées les plus impactants pour l'environnement.	
Sous-action 3. Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion des sols Pilotage de l'action. Chambre d'agriculture 12, agriculteurs. Partenaires associés : syndicats de rivière (Contrats de Rivière) en partenariat avec Arbres, haies, paysages d'Aveyron Objectifs: - Poursuivre les diagnostics érosions et proposer des adaptations de pratiques pour les limiter - Proposer des formations sur les sols et les mesures de prévention de l'érosion - Accompagner les agriculteurs pour maintenir et restaurer les haies et bandes enherbées	
Sous-action 4. Sensibiliser les scolaires à la préservation de la ressource en eau Pilotage de l'action. Pilotage de l'action : -Syndicats de rivière et le Conseil Départemental de l'Aveyron Objectifs: Reconduire les opérations de sensibilisation auprès - des écoles, avec le dispositif « Mon école, mon cours d'eau » (syndicat de rivière) - des collèges, avec le dispositif « Les pieds dans l'eau » et « Collégi'ENS » sur les Espaces Naturels Sensibles du Département. - des lycées (syndicat de rivière)	
Sous-action 5. Sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectifs: Proposer des ateliers réguliers d'éco gestes sur la consommation de l'eau aux citoyens du territoire. Ceux-ci pourront être couplés avec les actions de sensibilisation sur la consommation des flux en général (voir fiche action 18)	
Sous-action 6. Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté et Syndicats de rivières Objectifs : Favoriser les échanges entre des acteurs qui rencontrent des problématiques et ceux qui ont mis en place des solutions alternatives conciliant leur usage et la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique.	

oyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. Améliorer la gestion des plans d'eau Pilotage de l'action. Syndicats de rivière (Contrats de Rivière, PPG)	1	Sous-action 1. Nombre de diagnostics réalisés Nombre d'aménagement réalisés
Sous-action 2. Améliorer les performances de traitement des stations d'épuration Pilotage de l'action. Communes	1	Sous-action 2. Nombre de communes ayant réalisé des travaux sur leurs stations d'épurations. Niveau d'amélioration de la qualité de l'eau.
Sous-action 3. Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion des sols Pilotage de l'action. Chambre d'agriculture 12, agriculteurs. Moyens/budget et financement sur le sous bassin versant des Serènes (sud-est de la CC Ouest Aveyron) pour 2020-2022 : Animation : temps d'animateur espace rural Diagnostics : 10 125 € Actions et accompagnements : MAEc (153 220 €), Investissement (80 000 €), haies (19 500 €) Formation : 6 000 €	1	Sous-action 3. Nombre de diagnostics érosions réalisés Nombre de formations sur les sols organisées et nombre de participants Nombre d'agriculteurs accompagnés
Sous-action 4. Sensibiliser les scolaires à la préservation de la ressource en eau Pilotage de l'action. Pilotage de l'action : Syndicats de rivière et le Conseil Départemental de l'Aveyron Animation : animateur espace rural, technicien rivière MEMCE : 10 000 €	1	Sous-action 4. Nombre d'animations réalisées Nombre d'élèves sensibilisés
Sous-action 5. Sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Coût estimatif : 300 euros /atelier si prestation extérieur	1	Sous-action 5. Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes sensibilisées.
Sous-action 6 : Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté et Syndicats de rivières Budget : - Animation : temps d'agent Evènements techniques et outils : 10 000 euros	2	Sous-action 6. Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes sensibilisées. Dynamique du réseau (fréquence des rencontres, évaluation qualitative de la plus-value du réseau).

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacements

Objectif opérationnel 1.1 : Aménager le territoire en intégrant les enjeux air-énergie-climat

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
Association Arbres, haies, paysages d'Aveyron,
Commune de Villefranche de Rouergue
Conseil départemental de l'Aveyron

Partenaire(s) associé(s)

Externe : CPIE du Rouergue, Syndicats de rivière

Contexte

La biodiversité est un patrimoine vivant en déclin, menacé par les activités humaines (surexploitation des ressources, pollutions, artificialisation, etc.) et les effets du changement climatique. Son rôle dans la régulation du climat et donc l'atténuation des effets du changement climatique est cependant essentiel. La biodiversité peut contribuer à augmenter la capacité du territoire à résister et à s'adapter aux effets du changement climatique. Pour l'agriculture, la biodiversité est par exemple un atout pour les productions. Ainsi, plusieurs enjeux ont été identifiés sur le territoire :

- la conservation des réservoirs de biodiversité.
- le besoin de préservation des zones humides
- la nécessaire continuité écologique des cours d'eau.
- le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations ;
- le maintien des continuités écologiques au sein des Causses.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Sensibiliser le grand public à la biodiversité

Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté

Partenaires associés: CPIE du Rouergue et SMBV2A en appui sur la TB

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisations pour tous les publics (type inventaire participatif) sur Ouest Aveyron Communauté pour le maintien et la reconstitution de la trame verte et bleue, en partenariat avec le CPIE du Rouergue
- Repérer des espaces naturels spontanés afin de favoriser le retour de la « nature ordinaire»;

Objectifs : réaliser 2 journées de sensibilisation par an (2020 et 2021) pour les élus et le grand public



Sous-action 2. Sensibiliser le grand public et les techniciens des collectivités au repérage des espèces exotiques envahissantes

Pilotage de l'action: CPIE du Rouergue, SMBV2A, Syndicat Mixte Lot Célé Médian



Sous-action 3. Préserver la trame verte, bleue et noire

Pilotage de l'action. OAC

Objectif : protéger les réservoirs de biodiversité, préserver les continuités écologiques et lutter contre la pollution lumineuse (Cf Fiche 2).



Moyens/Budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Sensibiliser le grand public à la biodiversité Coût estimatif : 2 500 € HT Co-financement CPIE/collectivité	2
Sous-action 2. Sensibiliser le grand public aux espèces envahissantes Coût estimatif : à définir	1
Sous-action 3. Préserver la trame verte, bleue et noire /	1

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. 2 journées de sensibilisation par an pour les élus et le grand public	Nombre de journées de sensibilisation réalisées sur OAC Nombre de participants
Sous-action 2. 2 journées de sensibilisation par/an 10 participants minimum par journée de sensibilisation	Nombre de journées sensibilisation Nombre de participants Nombre de nouveaux foyers détectés et traités
Sous-action 3.	Identification d'une TVB et noire dans le PLUI

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.2: Développer une politique de rénovation énergétique dans les bâtiments publics

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Acteurs de l'habitat (ADIL, CAUE, ABF, Aveyron habitat, etc.), DDT

Contexte

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) est obligatoire pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Avec ses 27 500 habitants, Ouest Aveyron Communauté n'est donc pas dans cette obligation réglementaire mais par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire du Grand Villefrancois (ex Ouest Aveyron Communauté) s'est prononcé favorablement sur l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat 2019-2024 sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il s'agit donc d'élaborer un PLH volontaire.

Le Programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes permettant de produire une politique cohérente répondant aux besoins en termes de logements, d'hébergement, et d'amélioration de l'habitat en favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale. Il doit être compatible avec le SCOT du PETR Centre Ouest Aveyron et le PCAET de la collectivité.

Sans vouloir anticiper les orientations prioritaires, certaines thématiques sont pressenties comme stratégique pour le territoire : la précarité énergétique, la rénovation énergétique, les problématiques d'indignité, de vacance, de paupérisation des centres anciens, de mutation des résidences secondaires.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

- Elaborer un PLH qui, conformément aux articles L302-1 à L302-4-1 et les articles R302-1 à R302-30 du Code de la Construction et de l'Habitat devra comprendre :
 - un diagnostic « sur le fonctionnement du marché du logement, sur la situation de l'hébergement, analysant les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, et de l'offre d'hébergement. Le diagnostic comporte notamment une analyse des marchés fonciers, de l'offre foncière et de son utilisation, de la mutabilité des terrains et de leur capacité à accueillir des logements. Ce diagnostic inclut également un repérage des situations d'habitat indigne [...] » ;
 - un document d'orientation ;
 - un programme d'actions thématique et territorialisé.
- Il définit également les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat.

Planning de réalisation

2019 → ... → 2025

Moyens/budget et financement

Coût étude : 84 000 € HT
Coût investissement : à préciser
Financement: EPF =14 000 € HT

Priorité de l'action

1

Indicateurs de suivi

Document approuvé par délibération du Conseil Communautaire

Dernière mise à jour :

27/11/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.2: Développer une politique de rénovation énergétique dans les bâtiments publics

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : communes, ADEME, Région Occitanie, PETR, SIEDA, autres partenaires techniques et financiers

Contexte

La rénovation du patrimoine communal et intercommunal représente un enjeu majeur en terme d'exemplarité. Plusieurs communes ont bénéficié de diagnostics énergétiques de bâtiments publics proposés par le SIEDA et le PETR centre Ouest Aveyron. Cependant, les préconisations formulées dans ces diagnostics énergétiques ne sont pas toujours suivies des faits, souvent par manque d'ingénierie en interne. En effet, les petites communes rurales disposent rarement des compétences techniques pour évaluer les scénarios proposés et prendre une décision efficiente d'un point de vue énergétique et économique. En outre, elles n'ont pas toujours les moyens humains nécessaires à la recherche de financements associés à la réalisation d'études complémentaires et à l'exécution des travaux.

C'est pour ces raisons que Ouest Aveyron Communauté a souhaité recruter, en juin 2018, un Conseiller en Energie Partagé pour accompagner les communes et l'intercommunalité dans la gestion de leur patrimoine. Il s'agira de pérenniser ce service au-delà des trois ans de financement du poste (financement ADEME à 50%) si l'accompagnement sollicité par les communes n'a pas pu être réalisé dans ce délai.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1 : Accompagner les communes dans la réduction de leurs consommations énergétiques en agissant notamment sur leur patrimoine.

Objectifs :

- réaliser des bilans énergétiques globaux des bâtiments communaux non audités : caractéristiques du patrimoine, évolution des dépenses et des consommations (analyse de la comptabilité énergétique).
- élaborer des préconisations en lien avec les bilans et réaliser des pré-études d'opportunité.
- prioriser, planifier et programmer des actions de maîtrise de l'énergie en partenariat avec les communes.
- accompagner les projets sur le long terme : préparation des investissements (cahier des charges, choix des prestataires, recherche de financements), suivi post-travaux.
- former, informer et sensibiliser les élus et les agents communaux à la question de la maîtrise de l'énergie.



- accompagner des rénovations énergétiques exemplaires de bâtiments communaux cumulant économies d'énergies (objectif > 30%) et utilisation d'énergies renouvelables (développer et accompagner la mise en œuvre techniquement et administrativement, suivre la performance après mise en service). - rationaliser l'éclairage public des communes : modalités d'éclairage (extinction nocturne, abaissement de luminosité) et généralisation des leds. Objectif énergétique recherché: facteur 4.	
Sous- action 2. Agir sur le patrimoine de Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - Engager un programme de rationalisation des consommations : paramétrage d'équipements et régulations pour adaptation aux usages. - Engager un programme d'investissement prioritaire sur le patrimoine bâti d'OAC. - Investir les ENR quand cela est possible sur le patrimoine bâti d'OAC. – - Rationaliser l'éclairage public en gestion par OAC (sur ZAE) : modalités d'éclairage (extinction nocturne, abaissement de luminosité) et généralisation des leds. Objectif énergétique recherché facteur 4.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Coût : 1 ETP sur 3 ans soit 150 000 euros Financement : Soutien ADEME = 50% à hauteur de 25 000 euros maximum/an sur 3 ans.	

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1 1. 29 communes accompagnées ; 2. Rénovation énergétique exemplaire : 15 communes accompagnées (1 commune sur 2 d'ici à 2023) ; 3. 20 bâtiments diagnostiqués (y compris le patrimoine d'OAC) ; 4. 2 logements par commune = 58 logements avec classe C et gain énergétique de 30% minimum. 5. Eclairage public: accompagner les 29 communes et les traiter d'ici 2023. Objectif : réduire la consommation liée à l'éclairage public de 2,25 GWh/an (6100 points lumineux * 4100 h/an * 120W / point lumineux = 3 GWh/ an ; 3 GWh/ an / 4 = 2,25 GWh/an) 6. 4 GWh/an	1. Nombre de communes accompagnées 2. Nombre de communes accompagnées pour au moins une rénovation énergétique exemplaire 3. Nombre de bâtiments diagnostiqués 4. Nombre de logements rénovés énergétiquement et classe atteinte 5. Nombre de communes ayant rationalisé leur éclairage public. 6. Économies générées en GWh/an
Sous-action 2 1. 25 actions de rationalisation mises en œuvre d'ici 2023. 2. Baisse de 30% effectif à 2023 sur 5 bâtiments (généraliser les exigences du décret « tertiaire » à l'ensemble du patrimoine bâti). 3. 50% des consommations d'OAC couvertes par les EnR. 4. ensemble des ZAE traitée d'ici 2023, soit 65 MWh/an. Calcul: 8 ZAE éclairées avec 175 points lumineux * 4100 h/an * 120W /point lumineux = 86 MWh/ an / 4 = 65 MWh/an.	1. Nombre d'actions de rationalisation mises en œuvre. 2. Nombre de projets d'investissement engagés. 3. Taux d'utilisation d'ENR dans les consommations de OAC 4. Nombre de ZAE ayant rationalisé leur éclairage public.

Dernière mise à jour :

27/11/2020

Orientation 2 : Coopérer avec les acteurs locaux pour impulser une dynamique de changement de comportement

Objectif opérationnel 2.2: Impliquer la population locale dans la dynamique de transition écologique en portant et en encourageant les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : ADIL 12

Contexte

Par délibération en date du 14 novembre 2019, la Région Occitanie a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE) dont elle a confié le portage à l'Agence Régionale Energie Climat Occitanie (AREC). L'objectif du SPIRE est de massifier les opérations de rénovation énergétique de logements privés en proposant aux particuliers un accompagnement technique, financier et administratif pour leurs projets.

Pour cela, le SPIRE s'appuie sur le déploiement d'un réseau d'une trentaine de guichets uniques Rénov'Occitanie répartis sur tout le territoire de la Région Occitanie et d'opérateurs SPIRE pour conseiller, orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation.

Sur le département de l'Aveyron, le SIEDA et l'ADIL souhaitent porter un guichet Rénov'Occitanie qui couvrira l'ensemble du territoire moins le territoire du PNR des Grands Causses et la partie Aveyronnaise du PNR Aubrac qui présenteront une candidature conjointe.

Le SIEDA se positionne comme coordonnateur du guichet unique, le Conseil départemental comme financeur au côté du SIEDA, l'ADIL comme porteur du guichet unique.

Ouest Aveyron Communauté a intégré la candidature commune SIEDA- ADIL avec la particularité de recruter son propre Conseiller en rénovation énergétique de l'habitat qui assurera, en régie et gratuitement, les missions de conseil personnalisé et d'accompagnement des ménages dans le parcours de rénovation SPIRE. L'ADIL assurera le conseil de premier niveau sur l'ensemble du GU.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique

Objectif :

- **créer une dynamique territoriale locale** pour promouvoir le guichet unique et ses missions d'accompagnement à la rénovation énergétique afin de stimuler la demande auprès des particuliers : réaliser des animations pour sensibiliser aux économies

1^{er} janvier 2021 au
31 décembre 2023

d'énergie, créer des outils de communication en partenariat avec le SIEDA et l'ADIL, etc.)	
- avoir un rôle pro-actif dans l'animation auprès des professionnels du bâtiment: animer un réseau de professionnels du bâtiment, inciter les professionnels à se former à la rénovation performante, mobiliser les professionnels de l'immobilier, etc. - assurer un conseil personnalisé auprès des ménages visant à leur fournir toutes les informations nécessaires à la prise de décision dans leur projet de rénovation énergétique : financements et aides mobilisables, conseils techniques, définition des étapes de rénovation adapté à ses besoins, etc. - Aider le ménage à définir son projet d'amélioration de l'habitat (phase 1 SPIRE) : - Réaliser des visites à domicile chez les ménages pour pratiquer un audit énergétique qui donnera lieu à la remise de 2 scénarii de travaux permettant d'atteindre 40% d'économie d'énergie ou le niveau BBC rénovation ; - Réaliser un plan de financement pour chacun des scénarii avec définition des aides financières et calcul du reste à charge. - Informer sur les offres de financement : prêts et offre de tiers-financement proposé par l'AREC Occitanie. - Accompagner le ménage dans le suivi des travaux (phase 2 SPIRE) : - assister à la consultation des entreprises - assister à l'analyse des devis - assister à la mobilisation des aides - réaliser le suivi et la réception des travaux (2 visites) pour s'assurer de la conformité des travaux avec les devis réalisés	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
<u>Budget prévisionnel sur 3 ans :</u> - 1 ETP Conseiller (Embauche effective au 1er mars 2021) : 137 500 euros - Frais de structure : 18 000 euros - ETP supplémentaire pour le suivi, l'animation et la communication : 52 000 euros - Outils de communication/équipement : 22 000 euros - Véhicule en leasing : 15 000 euros Coût total : 244 500 euros <u>Plan de financement sur 3 ans :</u> - Aides de la Région Occitanie : 94 870 euros - Autofinancement : 149 630 euros Total: 244 500 euros.	

Objectifs	Indicateurs de suivi
<u>Année 1:</u> Accompagner la rénovation performante (40% d'économie d'énergie ou niveau BBC rénovation) de 80 logements par an soit 33% de l'objectif annuel du PCAET :	Nombre de logements rénovés par an à un niveau BBC rénovation ou 40% d'économie d'énergie.

- 65 rénovations accompagnées en phase 1 - 15 accompagnées en phase 2 <u>Années 2 et 3:</u> Accompagner la rénovation performante (40% d'économie d'énergie ou niveau BBC rénovation) de 110 logements par an soit 37% de l'objectif annuel du PCAET : - 90 rénovations accompagnées en phase 1 -20 accompagnées en phase 2	Economies générées en kwh/an (suivi auprès du ménage sur 1 ou 2 ans).
--	--

Dernière mise à jour :

27/11/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacements

Objectif opérationnel 1.3: Concevoir et développer une offre de mobilité moins carbonée adaptée à la diversité de l'espace intercommunal.

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
Direction Cadre de vie
Communes

Partenaire(s) associé(s)

Externe: SNCF Gares & Connexions, Communes (Villefranche-de-Rouergue, Najac, Salles-Courbaties).

Contexte

Villefranche-de-Rouergue, Najac et Salles-Courbaties sont desservis par le TER (LIGNE Aurillac-Figeac-Toulouse) avec une fréquence de 6 aller-retour par jour du lundi au vendredi et 4 aller-retour les dimanches et jours de fête. La gare de Villefranche-de-Rouergue est insérée dans le tissu urbain, mais l'absence de transport urbain et de connexion via un dispositif de mobilités douces (garage à vélos sécurisés, véhicule en libre service, etc.) ou d'aire de co-voiturage ne permet pas de couvrir les derniers kilomètres. D'autre part, la gare de Najac est isolée des centralités.

Ainsi, les gares de Villefranche-de-Rouergue et de Najac et l'arrêt de Salles-Courbaties doivent faire l'objet d'une réflexion autour de la création de pôles d'échanges multimodaux. Ce type de pôle regroupe des aménagements facilitant la connexion entre les modes de transports (train, bus, co-voiturage, circulations douces, etc.) et des services à la mobilité sur un même lieu. L'objectif est de faciliter les correspondances et d'adapter les services aux usagers.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

• **Sous-action 1. Créer un pôle d'échange multimodal autour de la gare de Villefranche de Rouergue**

Pilotage de l'action. Commune de Villefranche-de-Rouergue ou OAC (si elle devient Autorité Organisatrice des transports en mars 2021)

Objectifs:

Lancer une/des études de préfiguration de pôle d'échanges multimodaux.

Plusieurs sites sont à l'étude pour accueillir un pôle d'échange multimodal :

- la SNCF peut libérer du foncier autour de la gare de Villefranche de Rouergue.
- l'ancien site industriel de Lisi Aérospace à proximité de la gare dont le potentiel est étudié dans le cadre de l'AMI de la Région Occitanie sur la reconquête des friches.
- Poursuivre la réflexion sur le réaménagement de la place de la liberté en gare routière.

Planning de réalisation



• Sous-action 2. Créer des aménagements et les services associés autour des pôles d'échanges secondaires que sont la gare de Najac et l'arrêt de Salles-Courbatès. Pilotage de l'action. Communes concernées ou OAC (si elle devient Autorité Organisatrice des transports en mars 2021) Objectifs: Réaliser une étude de préfiguration pour réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des interconnexions entre les petites gares et les centralités du territoire.	
---	---

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
• Sous-action 1. Poursuivre la démarche engagée avec la SNCF pour la création d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare de Villefranche de Rouergue Coût estimatif : à préciser Financement participatif : Région Occitanie		• Sous-action 1. Acquisition du foncier si nécessaire PEM réalisé
• Sous-action 2. Créer des aménagements et les services associés autour des pôles d'échanges secondaires que sont la gare de Najac et l'arrêt de Salles-Courbatès. Coût: à préciser		• Sous-action 2. Aménagements réalisés

Enjeux environnementaux identifié dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques face à l'urbanisation et l'artificialisation de l'espace. Limiter les risques d'inondation.	La création de pôles multimodaux peut générer de l'imperméabilisation et de la consommation d'espace. Il est recommandé pour pallier ces incidences négatives de privilégier les zones urbanisées et de mettre en place des revêtements perméables permettant l'infiltration de l'eau et la végétalisation des espaces.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 1: Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.2: Concevoir et développer une offre de mobilité moins carbonée adaptée à la diversité de l'espace intercommunal

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Développement économique

Externe : entreprises et administrations et services publics du territoire, communes, PETR

Contexte

Ouest Aveyron Communauté est un territoire à dominante rurale. De fait, les déplacements de personnes sont responsables de 67 % des consommations énergétiques du secteur et 89 % des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture individuelle. Le développement des plateformes de co-voiturage ont permis, ces dernières années, de réduire l'autosolisme. Cependant, une bonne partie des trajets réalisés en co-voiturage se font encore sur de longues distances, ne captant pas les trajets domicile-travail. Il s'agira donc d'encourager le co-voiturage pour les trajets quotidiens. Cela passera notamment par la mise en place d'un Plan de Déplacement des Administrations et un Plan de Déplacement Inter-entreprise.

En outre, OAC souhaite harmoniser et faire évoluer le Transport à la Demande.

D'autres alternatives pourront être expérimentées comme la création d'un réseau d'auto-stop organisé. Ces dispositifs viendront compléter l'offre en mobilité collective (Fiche action 13) et en modes actifs (Fiche action 12).

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous-action 1. Mettre en place un Plan de Déplacement des Administrations

Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté

Partenaires associés : les administrations du bâtiment Interactis

Objectif :

Accompagner les administrations situées dans le bâtiment Interactis dont fait partie OAC dans la mise en place d'un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés :

- Développer un système de visio-conférences utilisable par l'ensemble des administrations du bâtiment.
- Permettre et organiser le télétravail au sein de la collectivité : poursuivre le développement du télétravail actuellement autorisé uniquement pour des raisons de santé pour l'étendre à l'ensemble des agents administratifs qui le souhaitent, dans le respect de la continuité du service public.
- Inculquer la culture du co-voiturage au sein des services : inciter au co-voiturage pour les réunions sur le territoire, les trajets longue distance et les trajets domicile-travail. Développer des outils de mise en relation des participants.
- mettre à disposition des vélos à assistance électrique

Planning de réalisation

2020 ... 2026

Sous-action 2. Impulser un Plan de Déplacement Inter-entreprise (PDIE) Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Partenaires associés : les entreprises du territoire Objectifs : Accompagner les entreprises du territoire dans l'élaboration d'un programme d'actions visant à encourager les salariés à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle et à rationaliser leurs déplacements. Organiser un atelier transport mobilité dans le cadre de la démarche « Approche environnementale de l'urbanisme » déployée dans le cadre du projet d'extension et de requalification de la Glèbe.	
Sous-action 3. Harmoniser et faire évoluer le Transport A la Demande Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - En heure de pointe, donner un accès au réseau régional permettant d'aller sur la journée à Toulouse, Figeac ou Rodez - En heure creuse, donner un accès à son pôle de proximité ainsi qu'à Villefranche-de-Rouergue pour tous	
Sous-action 4. Développer le co-voiturage pour les trajets domicile-travail Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - Adhérer à une plateforme de co-voiturage domicile-travail existante et la promouvoir auprès des entreprises et des administrations du territoire. - Aménager des parkings de co-voiturage à proximité des lieux de travail.	
Sous-action 5. S'engager dans un contrat territorial avec la Région Occitanie Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Objectifs : Lorsque les décrets de la Loi d'Orientation des Mobilités seront publiés, Ouest Aveyron envisage de contractualiser avec la Région Occitanie pour renforcer les services dont elle a la compétence (renforcement de l'offre liO ou création de nouvelles lignes).	
Sous-action 6. Etudier l'opportunité de développer un réseau d'auto-stop organisé. Pilotage de l'action : Ouest Aveyron Communauté Objectifs: Evaluer le coût et les moyens nécessaires pour mailler le territoire d'arrêts d'autostop et développer le service associé (points relais pour les inscriptions).	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Mettre en place un Plan de Déplacement des Administrations Pilotage de l'action : OAC Coût estimatif : - système de visio-conférence : 5 000 euros - acquisition de vélos électriques : 2 500 euros - reste à définir Financement : acquisition de VAE = possibilité de subvention du PETR COA	
Sous-action 2. Impulser un Plan de Déplacement Inter-entreprise (PDIE) Pilotage de l'action : OAC	

Coût estimatif : 1ETP soit entre 20 000 et 50 000 euros	
Sous-action 3. Développer le co-voiturage pour les trajets domicile-travail Pilotage de l'action : OAC Coût estimatif : à définir	1
Sous-action 4. Harmoniser et faire évoluer le Transport A la Demande Pilotage de l'action : OAC Coût estimatif : 25 000 euros	2
Sous-action 5. S'engager dans un contrat territorial avec la Région Occitanie Pilotage de l'action OAC Coût estimatif : à définir	2
Sous-action 6. Etudier l'opportunité de développer un réseau d'auto-stop organisé. Pilotage de l'action : OAC Coût estimatif : à définir	3

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. 2 rencontres avec les administrations pour exposer le projet	-Nombre de rencontres organisées avec les administrations -nombre de personnes qui co-voiturent - fréquence des visio-conférence - nombre d'agent en télétravail - Km évités - émissions de CO2 évitées
Sous-action 2. 2 rencontres avec les entreprises pour exposer le projet	-Nombre de rencontres organisées avec les entreprises -nombre de personnes qui co-voiturent -km évités - émissions CO2 évités
Sous-action 3. - Aménagement d'une aire de co-voiturage par/an - Augmentation de la fréquentation des aires de co-voiturage	-Adhésion de la collectivité à une plateforme de co-voiturage spécialisée dans les trajets domiciles-travail - Nombre d'inscrits sur la plateforme pour des trajets concernant OAC - Nombre d'aires de co-voiturage aménagées - Fréquentation des aires de co-voiturage
Sous-action 4	- Fréquentation du TAD
Sous-action 5.	- Contrat signé
Sous-action 6.	- Nombre de personnes inscrites dans le réseau auprès des mairies - Fréquentation des points d'arrêt

Enjeux environnemental identifié dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques face à l'urbanisation et l'artificialisation de l'espace. Limiter les risques d'inondation.	L'aménagement d'aires de co-voiturage devra être réalisé en zone urbaine pour éviter l'étalement urbain, avec des sols perméables pour limiter l'artificialisation des sols.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.2: Concevoir et développer une offre de mobilité moins carbonée adaptée à la diversité de l'espace intercommunal

Pilotage technique de l'action

Communes.

Partenaire(s) associé(s)

Interne :

Direction Cadre de vie

Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : communes, association de réparation de vélo, PETR

Contexte

La concertation préalable du PCAET a réaffirmé la demande des usagers concernant le développement d'aménagement facilitant et sécurisant la pratique du vélo notamment sur la commune de Villefranche-de-Rouergue. En effet, le déploiement des vélos à assistance électrique permet de s'affranchir des contraintes liées à la topographie du territoire et d'attirer une nouvelle clientèle pour la pratique du vélo route et du VTT (loisir-tourisme).

En 2018 la commune de Villefranche-de-Rouergue a réalisé un schéma d'aménagement pour la création d'un réseau cyclable sur son territoire aboutissant notamment à :

- la réalisation d'un atlas de fiches par segment aménageable
- des proposition de stationnement pour vélos

Il s'agit donc de donner suite à ce schéma en développant un réseau cyclable vers les principaux pôles générateurs de trafic (gare, zones d'activités, collèges, écoles, zones de loisirs et sportives, communes avoisinantes, ...).

En outre, il sera nécessaire de créer des connectivités entre Villefranche et le reste du territoire et au sein des communes entre les différents quartiers (écoles, centre-bourg, lotissements).

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Définir un programme pluriannuel de travaux d'aménagement de voies cyclables sur la commune de Villefranche-de-Rouergue et réaliser les aménagements nécessaires.

Pilotage de l'action : commune de Villefranche de Rouergue

2020 ... 2026

Sous-action 2. Communiquer sur les jalonnements des itinéraires, les stationnements et la pratique du vélo.

Pilotage de l'action : commune de Villefranche de Rouergue

2020 ... 2026

Objectif :

Rendre lisible l'offre de mobilité douce sur le territoire pour les habitants et les touristes.

Soutien financier au dispositif vélo-école

Sous-action 3. Promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique Pilotage de l'action : communes de Villefranche de Rouergue, Najac et la Fouillade - Subventionner l'acquisition de vélos électriques (VDR) - Organiser des séances d'essais des VAE lors des marchés et au sein des entreprises (VDR) - Mettre en place des stations pour vélos électriques. Ces bornes seront implantées dans des endroits stratégiques au sein des deux communes de Najac et la Fouillade (Gare de Najac, centres-bourgs, ...).	
Sous-action 4. Planifier l'aménagement de pistes cyclables pour les déplacements quotidiens depuis et vers Villefranche-de-Rouergue, voire les pôles secondaires du territoire. Pilotage de l'action : communes/OAC Objectif : Travailler les connectivités entre les territoires. Créer une voie verte entre Najac et la Fouillade	
Sous-action 5. Travailler les liaisons piéton/vélo entre les différents quartiers d'une commune. Pilotage de l'action : communes de Najac/OAC Travailler les connectivités entre les territoires : réaménagement de la liaison douce reliant la gare, la base de loisir et le centre-bourg sur la commune de Najac Intégrer la problématique de l'entretien des chemins ruraux existants et des haies bocagères dans le schéma de mutualisation de la collectivité (possibilité de mise à disposition de matériel pour une CUMA).	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Définir un programme pluriannuel de travaux et réaliser les aménagements nécessaires. Coût estimatif : - Infrastructures : 4,2 millions d'euros qui peuvent être mutualisée avec d'autres enveloppes de travaux ou de rénovation de l'espace public. - Jalonnement des itinéraires en partage de route: 60000 € - Stationnement :83 500 euros. Total : 4 343 500 euros Financement : Région Occitanie, AAP, Leader	
Sous-action 2. Communiquer sur les itinéraires, les stationnements et promouvoir la pratique du vélo. Coût estimatif : entre 5000 et 10 000 euros/an - Support qui répertorie les nouveaux itinéraires - 1 campagne annuelle pour promouvoir l'usage du vélo - Cycles d'intervention dans les écoles primaires : 3 séances auprès de 3 classes de CM2 + 1 voyage scolaire avec un établissement	
Sous-action 3. Promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique Coût estimatif: -séances essai VAE= 5 000 euros/an - primes à l'acquisition de VAE= 20% du montant dans la limite de 2 000 euros par équipement.	

- mise en place de stations pour vélo électrique : à préciser.	
Sous-action 4. Planifier l'aménagement de pistes cyclables pour les déplacements quotidiens depuis et vers Villefranche-de-Rouergue, voire les pôles secondaires du territoire. Coût estimatif: Environ 200 000€ pour les 6 km reliant Najac et La Fouillade. Ce coût compte les aménagements de voirie et la mise en place d'une signalétique. Financement : Etat, Programme LEADER, Région Occitanie, Département de l'Aveyron	1
Sous-action 5. Travailler les liaisons piéton/vélo entre les différents quartiers d'une commune. A préciser	3

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. • Création de 20 km de voies cyclables reliant les différents quartiers villefrancois au centre-ville et aux équipements publics.	Kilométrage de pistes cyclables créées Taux de fréquentation des pistes cyclables Nombre de stationnement vélo créé Signalétique créée
Sous-action 2.	Outils de communication diffusés. Nombre d'animations réalisées Taux d'utilisation des vélos électriques
Sous-action 3. 1 séance d'intervention par mois.	Nombre de personnes ayant fait une demande de subvention. Nombre de séances organisées et nombre de participants. Nombre de personnes ayant concrétisé un achat suite aux séances d'essai.
Sous-action 4 Création de 6 km de voies cyclables reliant Najac et La Fouillade.	Km de pistes cyclables planifiées Taux de fréquentation de la voie verte
Sous-action 5	Km de chemin réouverts Bois valorisé en tonnes

Enjeux environnementaux identifié dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques face à l'urbanisation et l'artificialisation de l'espace. Limiter les risques d'inondation.	Le développement de pistes cyclables peut générer de l'imperméabilisation et de la consommation d'espace. Il est recommandé pour pallier ces incidences négatives de privilégier les zones urbanisées. D'autre part, l'aménagement de pistes cyclables peut aussi répondre à une opportunité en faveur des continuités écologiques à travers l'aménagement de chemins pouvant servir de supports de plantations de haies et donc renforcer les corridors écologiques.

Dernière mise à jour :

27/11/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.3: Concevoir et développer une offre de mobilité moins carbonée adaptée la diversité de l'espace intercommunale.

Pilotage technique de l'action

Groupement de 9 syndicats d'énergie de l'entente régionale Territoire d'Occitanie: Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82).

Coordonnateur du groupement : SDE 82

Pour la phase post-étude : SIEDA et Ouest Aveyron Communauté

Partenaire(s) associé(s)

ADEME, Région Occitanie, GRDF, la FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers), Hydéo, la FNCCR, collectivités.

Entreprises de transport locales.

Contexte

Les syndicats d'énergie précités souhaitent étudier la pertinence technico-économique de l'implantation de stations GNV/BioGNV sur leurs territoires en lien avec les autres filières de carburants alternatifs déjà positionnés sur leurs territoires.

Ils souhaitent favoriser la conversion au GNV de flottes de véhicules des collectivités territoriales (bus, bennes à ordures ménagères) et permettre l'avitaillement d'autres véhicules comme des flottes de poids lourds, des véhicules utilitaires des sociétés recherchant une solution de mobilité respectueuse de l'environnement, voire être ouverte au public. L'implantation stratégique de ces stations GNV et BioGNV devra réduire l'empreinte environnementale des transports, répondre aux besoins des usagers et maximiser l'utilisation de celles-ci pour rentabiliser les investissements associés.

De manière complémentaire et dans une logique de mix énergétique renouvelable, les syndicats d'énergie souhaitent également questionner le développement d'une filière hydrogène adaptée à la mobilité durable, ainsi que du positionnement d'infrastructure(s) de charge dédiée(s).

Ouest Aveyron Communauté sera, en tant que futur coordonnateur de la Transition Energétique, partie prenante du projet, notamment en phase opérationnelle d'implantation de stations.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Implanter une ou plusieurs stations de distribution de GNV/bioGNV (voire hydrogène) sur Ouest Aveyron Communauté.

Pilotage de l'action : SDE 82 (coordonnateur du groupement), SIEDA et Ouest Aveyron Communauté

Objectif :

En lien avec les conclusions des études sur le déploiement de stations d'avitaillement GNV/bioGNV et de distribution d'hydrogène sur le territoire d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité et de gaz naturel (AODE) de la région Occitanie,

Planning de réalisation

2021 ... 2023

mobiliser les moyens technico-financiers nécessaires à l’implantation de stations répondant localement à un besoin identifié.	
---	--

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
Planter une ou plusieurs stations de distribution de GNV/bioGNV (voire hydrogène) sur Ouest Aveyron Communauté. Pilotage de l'action : SDE 82 (coordonnateur du groupement), SIEDA et Ouest Aveyron Communauté Coût des investissements : à préciser	1	Sous-action 1. Etude de 2 scénarios réalisées : 1 scénario GNV, 1 scénario hydrogène Sous-action 2. Nombre de véhicules convertis au GNV, bio GNV ou hydrogène. Litres de carburants gasoil ou essence évités et réduction de GES et de polluants associée.

Dernière mise à jour :

27/11/2020

Orientation 1 : Réduire l'impact environnemental des modes d'habitat et de déplacement

Objectif opérationnel 1.3: Limiter les déplacements quotidiens en soutenant de nouvelles formes de travail (visioconférence, télétravail, tiers-lieu).

Pilotage technique de l'action

Direction Développement économique

Partenaire(s) associé(s)

Externe: Europe (LEADER) Etat (DETR, DSIL), Région Occitanie, Département de l'Aveyron, Banque des Territoires, partenaires Action Cœur de Ville, partenaires Bourg centre.

Contexte

Ouest Aveyron Communauté développe un projet de Tiers-lieu dans la Bastide de Villefranche-de-Rouergue qui visera à rassembler dans un même bâtiment, un espace de coworking nomade, un espace dédié à la formation professionnelle porté par la Région (accueil, centre de ressources, bureaux des agents) et une salle de réunion/réception privatisable.

La commune de Najac souhaite également investir une ancienne friche pour y développer un Tiers lieu dont les usages restent à définir.

Les tiers-lieux en milieu rural ont plusieurs impacts sur le territoire. Outre les leviers sur l'activité économique locale (installation et développement d'activités, renforcement des échanges économiques) et sociale (maintien d'équipements et de services publics), ils limitent l'impact environnemental lié à la réduction des flux pendulaires et, par conséquent, du flux de transports routiers et d'émission de CO2.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Mise en œuvre de Tiers lieux sur le territoire de Ouest Aveyron Communauté.

Pilotage de l'action : OAC/commune de Najac

Objectif: au-delà des considérations fonctionnelles des tiers-lieux en projet, il s'agira de réaliser des bâtiments exemplaires d'un point de vue énergétique et environnemental en portant une attention particulière sur la maîtrise de l'énergie et, de façon plus globale, l'éco-conception de la réalisation. D'autre part, il s'agira d'en faire une opération pilote en matière de réhabilitation de bâti ancien.



Moyens/budget et financement

Priorité de l'action

Coût estimatif : mini. 2 millions d'euros

Financement : Cf. partenaires associés

1

Indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises extérieures au territoire autorisant le télétravail dans le tiers-lieu à leurs salariés (attractivité).

Nombre de trajets et de km évités grâce à la fréquentation du Tiers-lieu.

Nombre d'usagers du tiers-lieu utilisateurs de vélos ou s'y rendant à pied.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 2 : Impulser une dynamique de changement de comportement.

Objectif opérationnel 2.1: Engager les services de la collectivité dans une démarche éco-responsable

Pilotage technique de l'action

Direction Service à la population, à la cohésion sociale et la solidarité.

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : CD 12, RAM, centre de loisirs, médiathèque, point info sénior .

Contexte

La Direction Service à la population, à la cohésion sociale et la solidarité de Ouest Aveyron Communauté encadre des structures dont l'activité bénéficie directement à la population. Il s'agit du Relais d'Assistante Maternelle (RAM), du centre de loisirs de Villeneuve, de la médiathèque de la Fouillade et du Point info sénior qui constituent des relais directs pour inculquer des changements de pratiques auprès du jeune public et des seniors.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectifs

Sous-action 1 . Développer un projet pédagogique pour le centre de loisirs et le RAM s'inscrivant dans une démarche de transition écologique.

Objectif:

- Mettre en œuvre les moyens pour inciter les enfants à :
 - Réduire leurs déchets en compostant, en limitant le gaspillage alimentaire, en faisant de la récupération pour les activités
 - Trier leurs déchets
 - Economiser l'énergie
 - Economiser l'eau
 - Respecter l'environnement lors des sorties à l'extérieur
- Proposer des animations sur les thématiques de l'environnement et de l'énergie.

Planning de réalisation

2020 → ... → 2026

Sous-action 2 . Proposer des animations ciblées sur les thématiques de l'environnement et de l'écologie.

Objectif:

- Organiser des animations auprès des seniors dans le cadre des projets intergénérationnels développés avec le Conseil départemental et, du grand public à la médiathèque.

2020 → ... → 2026

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1 : Développer un projet pédagogique pour le centre de loisirs et le RAM s'inscrivant dans une démarche de transition écologique Coût estimé: Temps d'agent : 0,5 ETP Outils pédagogiques et matériel: 15 000 euros/an	1
Sous-action 2 : Proposer des animations ciblées sur les thématiques de l'environnement et de l'écologie. Coût estimé: Temps d'agent : 0,5 ETP Outils pédagogiques et matériel: 2000 euros/an	2

Indicateurs de suivi
Sous-action 1 - Projet pédagogique avec une orientation développement durable approuvé. - Nombre de nouveaux éco-gestes mis en place dans les structures
Sous-action 2 - Nombre d'animations proposées et nombre de participants.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 2 : Impulser une dynamique de changement de comportement.

Objectif opérationnel 2.1 Engager les services de la collectivité dans une démarche éco-responsable

Pilotage technique de l'action

Direction ressources humaines
Direction finances
Direction des marchés et de la commande publique
Direction communication
Direction informatique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Contexte

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit impulser une dynamique de changement de comportements sur l'ensemble du territoire de OAC en créant des partenariats et des synergies avec les acteurs socio-économiques, les associations et les habitants. Pour ce faire, la collectivité doit montrer l'exemple en commençant par interroger ses propres pratiques et son fonctionnement.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectifs

Planning de réalisation

Sous-action 1 : Organiser une gestion responsable du mobilier, des fournitures, des équipements informatiques et de la commande publique.

Pilotage de l'action : Direction des marchés et de la commande publique et Direction informatique

Objectif :

- former l'agent responsable des achats publics à la commande publique responsable notamment pour les projets de rénovation et les chantiers de construction.
- privilégier le réemploi et l'occasion

2020 ... 2026

Sous-action 2 . Privilégier les supports et les pratiques de communication impactant faiblement l'environnement.

Pilotage de l'action: Direction communication

Objectif :

- Privilégier les supports ayant un label de qualité environnementale
- réduire les surplus non distribués et jetés
- choisir des supports durables

2020 ... 2026

Sous-action 3 . Réduire l'usage du papier

Pilotage de l'action : Direction Ressources humaines et Direction Finance
Direction Aménagement et Transition Energétique

Objectif :

- Poursuivre l'effort de dématérialisation
- Dématérialiser l'ensemble des supports du service ADS

2020 2021 2022

Sous-action 4 : Mettre en place un Plan de Déplacement des Administrations Cf Fiche-action 10	
Sous-action 5 : Promouvoir la phytoépuration Pilotage de l'action : Direction Cadre de vie Objectif : - Former les agents du SPANC à la phytoépuration - Mettre en place les partenariats possibles pour promouvoir le(s) systèmes de phytoépuration - Informer et sensibiliser le public à ce type de système	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
Sous-action 1 : Organiser une gestion responsable du mobilier, des fournitures, des équipements informatiques et de la commande publique. Pilotage de l'action : Direction des marchés et de la commande publique et Direction informatique Coût estimé: Budget formation à déterminer en fonction de l'organisme formateur		Sous-action 1 - Agent formé - Actions de réemploi mises en place
Sous-action 2. Privilégier les supports et les pratiques de communication impactant faiblement l'environnement. Pas de coût		Sous-action 2 - Quantité de papier évité - Quantité de supports jetés (non distribués) - Quantité de supports ayant un label de qualité environnementale
Sous-action 3. Réduire l'usage du papier Pilotage de l'action : Direction Ressources humaines et Direction Finance Direction Aménagement et Transition Energétique Coût à préciser		Sous-action 3 - Evolution du nombre d'impressions - Quantité de papier évité - Suppression des enveloppes individuelles mensuelle pour les fiches de paie.
Sous-action 5 : Promouvoir la phytoépuration Pilotage de l'action : Direction Cadre de vie Coût à préciser		Sous-action 4 - Formation réalisée - Outils de communication diffusés

Dernière mise à
jour :

01/03/2020

Orientation 2: Impulser une dynamique de changement de comportement

Objectif opérationnel 2.2: Impliquer la population locale dans la dynamique de transition écologique en portant et en encourageant les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Pilotage technique de l'action

Partenaire(s) associé(s)

Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : ADIL 12, CPIE du Rouergue, professionnels de la rénovation énergétique, Europe, Région

Contexte

Les consommations énergétiques du secteur résidentiel représentent 1/3 des consommations d'Ouest Aveyron Communauté, 30% de la facture énergétique et sont responsables de 15 % des émissions de gaz à effet de serre. En outre, le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter et accroît la fragilité économique des ménages en situation de précarité énergétique. Le seul moyen d'agir sur la facture est donc d'agir sur la consommation d'énergie. Parallèlement au déploiement d'un accompagnement à la rénovation énergétique, il est nécessaire de sensibiliser les citoyens mais également les acteurs du territoire aux économies possibles grâce à l'efficacité et la sobriété énergétique. Pour cela, il semble incontournable de montrer la preuve par l'exemple en proposant des chantiers-témoins, support de visites pédagogiques.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Réaliser des bâtiments démonstrateurs
Pilotage de l'action : Commune de Villefranche-de-Rouergue

Objectifs:

Réaliser 2 rénovations de bâtiments anciens dans la Bastide Villefranche-de-Rouergue, pertinentes au niveau énergétique et acceptables sur les plans architecturaux, patrimoniaux et économiques et ouvrir le chantier au public.

Planning de réalisation



Moyens/budget et financement

Réaliser des bâtiments démonstrateurs.
Pilotage de l'action : Commune de Villefranche-de-Rouergue

Coût estimatif : 3 000 euros/m²

Priorité de l'action



Indicateurs de suivi

Bâtiment rénové
Economie d'énergie générée en GWh

Dernière mise à jour :

25 /10/2019

Orientation 2 : Impulser une dynamique de changement de comportement.

Objectif opérationnel 2.2: Impliquer la population locale dans la dynamique de transition écologique en portant et en encourageant les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
PETR Centre Ouest Aveyron

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Communication

Externe : organismes d'éducation à l'environnement, ADIL 12, CPIE du Rouergue.

Contexte

La modification des comportements peut se faire de deux manières complémentaires : par la pédagogie et en apportant la preuve par l'exemple. Des actions de sensibilisation ont déjà été menées auprès des enfants ce qui leur a permis de se familiariser avec les écogestes. Il s'agit de poursuivre cette démarche et de l'élargir en proposant des actions grand public.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectifs

Planning de réalisation

Sous-action 1 : Coordonner l'information et valoriser les interventions des partenaires œuvrant pour la transition écologique.

Pilotage de l'action : OAC et PETR Ouest Aveyron

Objectif:

- Proposer un guide des animations mobilisables sur le territoire auprès des écoles
- Soutenir le déploiement des modules Energie Climat animés par le CPIE du Rouergue.
- Poursuivre les animations sur le tri et la prévention des déchets proposées par OAC.

2020 ... 2026

Sous-action 2 : Organiser de manifestations autour de la transition énergétique

Pilotage de l'action : OAC

2021 ... 2026

Sous-action 3 : Créer un réseau de maisons et appartements témoins démonstrateurs à haut niveau de performance énergétique et organiser des visites.

Pilotage de l'action : OAC

Objectif :

- Identifier, en s'appuyant sur les partenaires locaux, des maisons neuves type maisons passives et maisons bioclimatiques ainsi que des rénovations exemplaires d'un point de vue énergétique et architectural. L'objectif est de créer un réseau sur lequel pouvoir s'appuyer pour organiser des visites à destination du grand public.
- Sensibiliser le grand public aux économies d'énergie, à la production d'énergies renouvelables, au renouvellement des appareils individuels de chauffage par des

2021 ... 2026

modèles plus performants et moins polluants, sensibiliser aux bonnes pratiques d'utilisation de chauffage au bois et information sur les dispositifs d'aide existants. - Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air intérieur en privilégiant les matériaux éco-responsables notamment.	
--	--

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1 : Coordonner l'information et valoriser les interventions des partenaires œuvrant pour la transition écologique. Pilotage de l'action : OAC et PETR Ouest Aveyron Coût estimé: 8 000 euros HT par an Financement : PETR : à préciser OAC : temps agent prévention déchets	1
Sous-action 2 : Organiser de manifestations autour de la transition énergétique Pilotage de l'action : OAC Coût estimé: 4000 euros/an	3
Sous-action 3 : Créer un réseau de maisons et appartements témoins démonstrateurs à haut niveau de performance énergétique et organiser des visites. Pilotage de l'action : OAC Coût estimé : 250 euros/visite.	3

Ojectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1 - 15 classes/an pour le module Energie Climat animés par le CPIE du Rouergue. - 20 classes/an pour les animations sur le tri et la prévention des déchets proposées par OAC.	- Nombre de classes sensibilisées - Nombre d'élèves sensibilisés
Sous-action 2 - 2 cinés-débat par an - 3 réunions-formations/an - participation à des évènementiels (foire expo, festival, etc.)	- Nombre de manifestations créées - Nombre de participation à des évènementiels - Nombre de personnes participants aux manifestations
Sous-action 3 Proposer 3 visites par an pour les particuliers.	- Nombre de visites organisées - Nombre de participants

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.1: Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales.

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)
Externe : SCIC ENERCOA, PETR COA, EC'LR, AREC Occitanie, ADEME, Région Occitanie

Contexte

Ouest Aveyron Communauté, en tant que territoire rural, bénéficie d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables. Parmi les filières identifiées, la filière solaire représente le gisement le plus important avec 175 GWh/an pour le solaire photovoltaïque (en toiture et au sol) et 34 GWh/an pour le solaire thermique.

Afin de valoriser ce potentiel, les élus ont souhaité se doter d'un opérateur économique pour développer un mix énergétique sur le territoire. OAC a ainsi participé à l'émergence d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC ENERCOA) en entraînant avec elle les communes, les citoyens et les acteurs locaux.

Le premier projet de la SCIC ENERCOA est le développement d'une grappe photovoltaïque sur des bâtiments publics. Elle pourra ensuite s'orienter sur le développement d'une seconde grappe PV (publique et privée) ou de tout autre filière EnR. Parallèlement, d'autres projets pourraient aussi être soutenus par la coopérative citoyenne comme l'organisation de groupements de commande de Chauffe-Eau Solaire Individuel mais aussi la participation dans un grand projet énergétique tel un parc photovoltaïque au sol notamment.

D'autre part, le PETR Centre Ouest Aveyron (COA) a réalisé un cadastre solaire sur son périmètre géographique. Il s'agit d'une plateforme numérique, développée en collaboration avec la startup In Sun We Trust qui permet aux utilisateurs de :

- tester le potentiel solaire de leur bâtiment, avec une étude technico-économique pédagogique, gratuite et objective
- être mis en relation et conseillé par l'Espace Info Energie de l'Aveyron (ADIL12).
- être mis en relation avec des installateurs locaux

Concernant le photovoltaïque au sol, le croisement de l'étude de potentiel réalisé début 2019 par des étudiants dans le cadre d'un projet tutoré et le positionnement de développeurs sur certaines parcelles publiques ont amené la commune de Laramière à se positionner favorablement pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc sur une ancienne décharge. Après le lancement d'un AMI, la commune, accompagnée par Ouest Aveyron Communauté, a retenu un candidat pour le co-développement du projet. Seulement deux autres sites potentiels répondant aux critères imposés en Aveyron (sites anthropisés, anciennes carrières et décharges, délaissés autoroutiers, etc.) ont été identifiés.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)	Planning de réalisation
Sous-action 1. Appuyer le développement et la pérennisation d'une structure locale de production d'énergie renouvelable (SCIC ENERCOA). Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectifs: - opérationnaliser la grappe PV 1 et engager une deuxième grappe	
Sous-action 2. Communiquer sur le cadastre solaire réalisé par le PETR COA Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté	

Objectif : inciter les particuliers à engager des démarches pour l'installation de panneaux solaires sur leurs toitures.	
Sous-action 3. Accompagner le développement des projets de parc photovoltaïques sur le territoire Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectif : - évaluer la faisabilité des projets (notamment le raccordement électrique) - faire émerger la société qui portera le projet, - appuyer à la structuration d'un plan d'affaires partagé, - mobiliser des partenaires et citoyens	
Sous-action 4. Engager une réflexion collective pour faire évoluer les critères d'implantation de parcs photovoltaïques au sol en Aveyron Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectif : - travailler avec les services de l'Etat et les membres de la Mission Inter Service Aménagement et Paysage (MISAP) pour faire évoluer les critères d'implantation du photovoltaïque au sol en vigueur en Aveyron afin de permettre l'installation de parcs photovoltaïques au sol en zone agricole (zone A) sous certaines conditions.	
Sous-action 5. Développer l'installation d'ombrières de parking sur la propriété privé de Ouest Aveyron Communauté. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectif : accompagner le développement d'ombrières sur les parkings dont Ouest Aveyron Communauté est propriétaire, en premier lieu le parking de l'entreprise Lisi Aéro Space.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Appuyer le développement et la pérennisation d'une structure locale de production d'énergie renouvelable (SCIC ENERCOA). Assistance à Maîtrise d'Ouvrage: 15 500 euros HT Financement : - ADEME/Région= 10 850 euros (70% -AAP Collectivité pilote) - OAC= 4 650 euros HT (30%)	
Sous-action 2. Communiquer sur le cadastre solaire réalisé par le PETR COA Coût estimatif : 2000 euros HT	
Sous-action 3. Accompagner le développement du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Laramière. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage: 13 400 euros HT Financement : - ADEME/Région= 9 380 euros (70% -AAP Collectivité pilote) - OAC= 4 020 euros HT (30%)	
Sous-action 4. Engager une réflexion collective pour faire évoluer les critères d'implantation de parcs photovoltaïques au sol en Aveyron /	
Sous-action 5. Développer l'installation d'ombrières de parking sur la propriété privé de Ouest Aveyron Communauté. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Coût estimatif : à préciser	

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1 - une première grappe de 10 unités, 500kwc sur 500 m2 (0,8 GWh/an) - une deuxième grappe PV	- Nombre de toitures publiques équipées en panneaux solaires photovoltaïques - Nombre de toitures publiques équipées en panneaux solaires thermiques - Puissance totale installée - Production en GWh
Sous-action 2	- Nombre de supports de communication déployés (articles presses, plaquettes, etc.). - Nombre de personnes ayant consultés le site
Sous-action 3 - Développer les 2 parcs solaires de Laramière (4,5 MW) et Solozard (5,5 MW) pour une production totale de 10 GWh/an	- Nombre de parcs installés ou en cours de développement - Puissance installée - Production en GWh
Sous-action 4 1 parc PV autorisé en zone N ou A de 4 MW pour une production totale de 2,7 GWh/an	- Nombre de parcs PV autorisés en zone N ou A - Puissance installée - Production en GWh
Sous-action 5 3 ombrières de parking pour une production totale de 1 GWh/an	- Nombre de parking équipés d'ombrières - Puissance installée - Production en GWh

Enjeux environnementaux identifié dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
Le développement d'énergies renouvelables locales peut entraîner : - une consommation d'espace pouvant se faire au détriment des espaces naturels ; - une altération physique du site: défrichement, terrassement, tranchée de raccordement. - une destruction directe d'espèces de faune et de flore lors de la construction de l'installation. - une perte d'habitat due à l'emprise directe de l'installation ainsi qu'à la modification des conditions physiques. - une altération des éléments structurants du paysage afin d'optimiser le rendement de l'installation. visibilité des installations depuis des points de vue et co-visibilité avec d'autres éléments.	Le développement de parcs photovoltaïques au sol doit être accompagné par une prise en compte de la biodiversité dans la définition des sites de projets envisagés, notamment en préconisant de cibler les sites aux moindres enjeux environnementaux comme les sites fortement anthropisés et abandonnés. De manière générale, il conviendra de garantir l'intégration paysagère des différents projets. Le risque de co-visibilité avec certains éléments du patrimoine bâti devra aussi être pris en compte.

Dernière mise à jour :

19 /07/2019

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.1: Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales.

Pilotage technique de l'action

Service Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Agriculteurs, CUMA, scieries, menuiseries, , Aveyron Energie Bois, SCIC BEL, Agriculteurs, Chambre d'agriculture, ADDEAR 12, industries agroalimentaires, abattoir de Villefranche-de-Rouergue, GMS, GRDF

Contexte

Le bois énergie représente la deuxième filière ayant le plus de potentiel de développement sur le territoire après le solaire avec 115 GWh/an. En 2014, 70% de la production d'énergie renouvelable du territoire (76 GWh/an) était assurée par cette filière, notamment en raison d'une part importante de maisons chauffées au bois (cheminée, poêle, chaudière).

D'autre part, l'économie du territoire est encore fortement tournée vers les secteurs agricole et l'industrie agro-alimentaire (70 entreprises selon l'INSEE) ce qui induit un potentiel de développement de la méthanisation. De plus, la proximité d'une ligne de transport de gaz naturel laisse présager l'idée d'une injection possible de biométhane.

La filière méthanisation dispose ainsi de plusieurs éléments propices au développement d'une unité territoriale.

Pour autant, le gisement de la biomasse sur le territoire n'est pas précisément connu et les filières bois-énergie et méthanisation doivent se structurer pour se développer. Il s'agit donc en préalable de disposer d'un état des lieux factuels précis des ressources du territoire (caractérisation et quantification des matières, définition des acteurs détenteurs ou producteurs potentiels, identification des utilisations actuelles éventuelles).

Parallèlement, il s'agira de mettre en place de nouvelles coopérations questionnant les modes de gouvernance territoriale actuelles et l'implantation de nouvelles infrastructures soulevant des enjeux d'acceptabilité sociale. Pour ce faire, il apparaît primordial d'impliquer l'ensemble des parties prenantes (élus, acteurs socioéconomiques, citoyens) afin d'aborder collectivement cette transition à travers des outils participatifs et collaboratifs innovants. Ces derniers permettront de faire prendre conscience à l'ensemble des parties prenantes des enjeux techniques, environnementaux, économiques, organisationnels, politiques et sociétaux liés à la mobilisation et l'exploitation des ressources. Elles permettent également de former les collaborateurs à mieux comprendre le processus de coordination entre acteurs.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous action 1. Réaliser un état des lieux exhaustif de la filière méthanisation sur le territoire.

Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté

Objectifs :

- réaliser un inventaire exhaustif et précis des ressources méthanisables du territoire (effluents et résidus agricoles et co-substrat),
- réaliser une analyse du jeu d'acteurs en place et la pré construction de l'organisation d'une filière,

Planning de réalisation



- réaliser une étude de cas appliquée au projet le plus porteur (faisabilité technique et économique).	
Sous action 2. Réaliser un état des lieux exhaustif de la filière bois-énergie sur le territoire. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectifs : - évaluer la ressource (en s'attachant à quantifier précisément la ressource réellement mobilisable), - analyser le jeu d'acteurs et les complémentarités possibles conditionnant de fait la structuration d'une filière d'approvisionnement, - identifier des sites qui pourraient par la mise en place d'une chaufferie plaquettes (à minima moyenne puissance : >500 kW) contribuer à une opérationnalisation de la filière de production de plaquettes	
Sous action 3. Etudier l'opportunité concernant la création d'une plate-forme bois énergie.	
Sous action 4. Mettre en œuvre une animation transversale des sous-filières biomasse (méthanisation et bois énergie) par l'intermédiaire de l'organisation de dispositifs participatifs de concertation. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectif : mettre en situation d'application les partenaires identifiés par l'intermédiaire des dispositifs CAP> BIOMASSE et CAP>BOIS-ENERGIE (supports développés le CIRARD de Montpellier et le réseau « Man and Biosphère » de l'UNESCO).	
Sous action 5. Créer une unité de méthanisation territoriale. Objectif : - valoriser la ressource locale pour inscrire la collectivité dans une dynamique d'économie circulaire.	
Sous action 6. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois sur OAC Objectif : Raccorder les bâtiments publics consommateurs d'énergie.	
Sous-action 7. Encourager l'installation de chaufferies bois de moyenne puissance et de chaudières. Objectif : Installer des chaufferies de moyenne puissance et des chaudières alimenter un ou plusieurs bâtiments communaux.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous action 1. Réaliser un état des lieux exhaustif de la filière méthanisation sur le territoire. Prestations externes : 19 500 euros HT Financements: - ADEME/Région (AAP Collectivité pilote) = 13 650 euros HT (70% HT) - OAC : 5850 euros HT (30%HT)	1
Sous-action 2. Réaliser un état des lieux exhaustif de la filière bois-énergie sur le territoire. Sous-action 3. Etudier l'opportunité concernant la création d'une plate-forme bois énergie. Prestations externes : 19 930 euros HT Financements: - ADEME/Région (AAP Collectivité pilote) = 13 951 euros HT (70% HT) - OAC : 5 979 euros HT (30%HT)	1
Sous-action 4. Mettre en œuvre une animation transversale des sous-filières biomasse Prestations externes : 11 700 euros HT Financements: - ADEME/Région (AAP Collectivité pilote) = 8 190 euros HT (70% HT) - OAC : 3 510 euros HT (30%HT)	1
Sous-action 5. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation territoriale. Coût estimatif : 25 000 euros HT	1
Sous-action 6. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois sur la commune de Villefranche-de-Rouergue Coût estimatif : 25 000 euros HT	2
Sous-action 7. . Encourager l'installation de chaufferies bois de moyenne puissance et de chaudières. puissance Coût estimatif à préciser	1

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1	Cartographie des acteurs et des gisements Gisement valorisable en tonnes
Sous-action 2	Cartographie des acteurs et des gisements Gisement valorisable en tonnes
Sous-action 3	Etude d'opportunité plate-forme bois énergie réalisé
Sous-action 4	Nombre d'animations réalisées Nombre de participants aux animations
Sous-action 5 0,7 MW soit une production théorique de 5 GWh.	Puissance de l'unité de méthanisation. Production en GWh/an
Sous-action 6	Etude réalisé. Scénarios validés

Sous-action 7 4 chaufferies bois et 2 chaudières pour alimenter un ou plusieurs bâtiments publics pour une production théorique totale de 0,56 GWh/an.	Sous-action 7 Nombre de chaufferies installées Puissance installée Production en GWh/an
--	---

Enjeux environnementaux identifié dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
Le développement d'installations de méthanisation et de réseaux de chaleur peut entraîner : - une consommation d'espace pouvant se faire au détriment des espaces naturels ; - une altération physique du site: défrichement, terrassement, tranchée de raccordement. - une destruction directe d'espèces de faune et de flore lors de la construction de l'installation. - une perte d'habitat due à l'emprise directe de l'installation ainsi qu'à la modification des conditions physiques. Dans le cas du développement de la filière bois énergie il existe deux risques particuliers : - un appauvrissement de la ressource en bois. - un risque sanitaires lié à la qualité de l'air. Le bois peut, dans certains cas, être nuisible à la santé, car parmi les substances émises par la combustion du bois, certains composés émis sont reconnus comme des substances potentiellement mutagènes et cancérigènes.	Le développement d'une filière biomasse doit être accompagné par une prise en compte de la biodiversité dans la définition des sites de projets envisagés, notamment en préconisant de cibler les sites aux moindres enjeux environnementaux comme les sites fortement anthropisés et abandonnés. De manière générale, il conviendra de garantir le développement de la filière bois énergie devra s'accompagner d'une gestion raisonnée de la ressource en bois en lien avec la biodiversité et la continuité écologique. Des milieux particulièrement fragiles comme les ripisylves devront être préservés. Par ailleurs, le développement de ce type de projet peut contribuer à un développement et une restauration de haies bocagères qui permettront de favoriser les continuités écologiques. Une attention particulière est à porter au chauffage au bois avec la préconisation d'appareils performants afin de limiter les rejets de particules atmosphériques et d'oxydes d'azote.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.1: Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales.

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe: Syndicats de Rivière, Agence de l'eau Adour Garonne, AFB, DDT12 et 46, communes, associations

Contexte

Bien que le potentiel hydroélectrique identifié dans le diagnostic ne soit pas très élevé (8 GWh), Ouest Aveyron Communauté souhaite étudier les possibilités d'installation de microcentrales sur son territoire et d'optimisation des seuils déjà équipés.

Les différents temps de concertation avec les syndicats de rivières et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont permis d'échanger sur la question de l'hydroélectricité et plus largement sur la gestion et l'aménagement des cours d'eau. Il ressort de ces échanges plusieurs éléments qu'il conviendra de prendre en compte lors des aménagements :

- Mesurer et anticiper les impacts sur les rivières. Les seuils peuvent engendrer des impacts négatifs ou positifs sur le milieu. Les impacts positifs sont l'alimentation en eau des nappes, une certaine stabilité du profil, le maintien de certaines zones humides. Mais, ils peuvent créer une aggravation des étiages en aval, une augmentation des inondations en amont, une baisse de l'oxygène dissous d'où une eutrophisation favorisée, une impossibilité de franchissement des poissons, un colmatage des frayères...
- Maintenir la multiplicité des usages (irrigation, tourisme, etc.).
- Anticiper les conséquences du réchauffement climatique. Les périodes de débit d'étiage devraient augmenter posant la question de la rentabilité des installations hydroélectriques à moyen et long terme.

A ce jour, trois communes du territoire, Bor et Bar, Najac et Villefranche-de-Rouergue sont propriétaires de chaussées et disposent des droits d'eau. Les élus souhaiteraient préserver ces seuils et réaliser une étude de faisabilité pour les rendre productive. Au regard des éléments ci-dessus, et après concertation avec les partenaires, le seuil des Chanoines (à Villefranche-de-Rouergue) dont la fonction est de maintenir une partie des berges de l'Aveyron pourraient être le premier à faire l'objet d'une étude de faisabilité en vue de son équipement par une turbine hydroélectrique. En outre, il conviendra aussi de réaliser un inventaire des seuils déjà équipés de turbines afin de proposer aux propriétaires de les accompagner pour la réalisation d'une étude d'optimisation de l'équipement.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous-action 1. Réaliser un inventaire exhaustif des sites publics et privés équipés d'une turbine hydroélectrique.

Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté

Ces analyses seront réalisées dans le cadre d'un projet tutoré, piloté par le chargé de mission Energie Renouvelable (Cf Fiche action 25) et en collaboration avec l'organisme de formation en capacité de piloter méthodologiquement les étudiants.

Planning de réalisation

2020

Objectif: identifier tous les sites pouvant faire l'objet d'une étude d'optimisation du rendement de leurs turbines.	
Sous-action 2. Accompagner les propriétaires de microcentrales hydroélectriques pour la réalisation d'une étude d'optimisation du rendement de leurs turbines. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Partenaire associé : SMBV2A Objectif: - accompagner 3 sites pour la réalisation d'une étude d'optimisation du rendement de leurs turbines. Cet accompagnement s'intégrera dans une démarche de gestion optimisée du site Natura 2000 sur la rivière Aveyron. A partir de 2022, un guide de bonnes pratiques sera remis aux propriétaires de micro-centrales hydroélectriques située sur cette zone.	
Sous-action 3. Cibler, sur le site des Chanoines, la réalisation d'une étude de faisabilité. Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté Objectif: caractériser précisément le potentiel, la faisabilité technique, les travaux et démarches à engager, un plan d'affaire associé et l'identification des partenaires en vue du montage d'une société de projet.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Réaliser un état des lieux précis des sites publics et privés équipés d'une turbine hydroélectrique. Coût estimatif : 300 euros (défraiement étudiants) + temps agent	
Sous-action 2. Accompagner les propriétaires de microcentrales hydroélectriques pour la réalisation d'une étude d'optimisation du rendement de leurs turbines. Coût estimatif: à préciser	
Sous-action 3. Cibler, sur le site des Chanoines, la réalisation d'une étude de faisabilité. Coût étude de faisabilité : 9 900 euros HT Financement : - ADEME/Région (AAP collectivité pilote) = 6930 euros (70%) - OAC = 2970 euros HT (30%)	

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1	Cartographie des sites équipés
Sous-action 2 3 installations optimisées pour une production de 0.9 GWh/an	Nombre d'études engagées Nombre de turbines optimisées Production en GWh/an
Sous-action 3 Si l'étude de faisabilité démontre l'opportunité d'installer une turbine, installation d'un équipement de 0,1 MW pour une production annuelle de 0,8 GWh.	Etude de faisabilité réalisée Turbine installée Production en GWh/an

Enjeux environnementaux identifié dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
- destruction directe d'espèces de faune et de flore lors de la construction de l'installation. - perte d'habitat due à l'emprise directe de l'installation ainsi qu'à la modification des conditions physiques (réchauffement de l'eau notamment).	Concernant la filière hydroélectrique, il est préconisé la prise en compte de la biodiversité des milieux aquatiques, notamment la rivière Aveyron incluse en site Natura 2000, mais aussi la rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des propriétaires de microcentrales hydroélectriques ainsi que l'amélioration des continuités écologiques des cours d'eau (rénovation des passes à poissons).

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.1: Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales et coopératifs.

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
Communes

Partenaire(s) associé(s)

Externe : SCIC ENERCOA, développeurs, AREC Occitanie,
ADEME, Région Occitanie

Contexte

Cinq sites distincts d'implantation de parcs éoliens ont récemment fait l'objet de prospection de la part de développeurs privés sur le territoire de Ouest Aveyron Communauté.

Afin de mieux appréhender la complexité du développement de tels projets, une visite du parc citoyen de La Luzette implanté entre les départements du Lot et du Cantal a été organisée en octobre 2018 pour les élus et les techniciens de OAC. Cette rencontre a permis de confirmer l'intérêt notable des élus pour cette filière et leur volonté de développer des projets coopératifs et citoyens.

Lauréate de l'appel à projet « Collectivité pilote pour le développement de projets d'énergie renouvelables territoriaux », Ouest Aveyron communauté peut bénéficier de moyens humains (Cf fiche action 25) et financiers nécessaires à l'émergence d'un projet éolien.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Organiser et animer un comité technique interne dédié à la filière éolienne

Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté

Objectif : composé d'élus et de partenaires stratégiques ce comité aura pour but de partager une méthodologie de concertation et d'animation afin d'engager les actions.

2021

Sous-action 2. Etudier la faisabilité d'un projet éolien

Pilotage de l'action. Ouest Aveyron Communauté et commune(s) concernée(s)

Objectif : en collaboration avec une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé, engager la mobilisation des acteurs en donnant une priorité à l'un des secteurs déjà ciblés par les développeurs.

2021

2022

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Organiser et animer un comité technique interne dédié à la filière éolienne Coût estimatif : temps d'agent, 0.10 ETP.	1
Sous-action 2. Etudier la faisabilité d'un projet éolien Coût estimatif : - temps d'agent, 0.20 ETP. - assistance à maîtrise d'ouvrage : 20 700 euros HT Financement : - ADEME/Région (AAP Collectivité pilote) = 14 490 euros HT (70%) OAC : 6210 euros HT (30%)	1

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1	Nombre de réunion du comité organisé Nombre de participants
Sous-action 2 Si l'étude de faisabilité démontre l'opportunité d'installer un parc éolien, installation de 6 grandes éoliennes de 2,5 MWh pour une production de 32 GWh/an.	Engagement d'une étude de faisabilité approuvée en Conseil communautaire. Puissance installée Production en GWh/an

Enjeux environnementaux identifiés dans l'EES	Mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
• Le développement de parcs éoliens peut entraîner : - une consommation d'espace pouvant se faire au détriment des espaces naturels ; - une altération physique du site: défrichement, terrassement, tranchée de raccordement. - une destruction directe d'espèces de faune et de flore lors de la construction de l'installation. - une perte d'habitat due à l'emprise directe de l'installation ainsi qu'à la modification des conditions physiques. - une altération des éléments structurants du paysage afin d'optimiser le rendement de l'installation. - visibilité des installations depuis des points de vue et co-visibilité avec d'autres éléments.	L'étude de faisabilité d'un projet de parc éolien sur le territoire devra intégrer une réflexion pour une prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et un moindre impact, notamment sur la faune.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.1: Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales et coopératifs.

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
Communes

Partenaire(s) associé(s)

Interne: Direction Développement économique

Externe : ADEME, Région Occitanie

Contexte

Ouest Aveyron Communauté a été retenu lauréat de l'appel à projet régional « Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable territoriaux ». Elle bénéficie à ce titre d'un chargé de mission Energies renouvelables sur 2 ans pour animer le plan d'actions qui porte sur un développement multi-filières : solaire (thermique et photovoltaïque), éolien, hydroélectrique et biomasse (biogaz et bois-énergie). Cet accompagnement financier de l'ADEME et de la Région va permettre de faire émerger un certain nombre de projets mais ne permettra pas de poursuivre la phase de développement et de suivi des projets, notamment sur des filières qui prennent du temps (éolien, méthanisation, réseau de chaleur). Il conviendra de chercher à pérenniser cet emploi.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous-action 1. Pérenniser les missions de l'animateur Energies renouvelables qui consistent à :

- S'approprier, optimiser, partager et mettre en œuvre le plan d'action ENR proposé par filière ;
- Intégrer et/ou participer à l'animation du réseau des partenaires sur le territoire, au niveau régional et national ;
- Développer les objectifs de production et de consommation d'ENR conformément à la trajectoire Territoire à Energie Positive 2050 du PCAET ;
- Conseiller et accompagner les porteurs de projets sur les financements disponibles ;
- Former, informer et sensibiliser les élus et agents communautaires aux thématiques.

Planning de réalisation

2019 → 20..

Sous-action 2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement au développement des projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

Pilotage de l'action : OAC

La mission, de 6 mois, s'articule en plusieurs étapes :

Etape 1 : Sensibiliser les élus et les partenaires au potentiel de développement des EnR sur Ouest Aveyron Communauté et aux enjeux propres au déploiement de chaque filière. Cette première phase doit permettre de lever d'éventuels freins et les idées préconçues qui pourraient mettre en péril l'essor de certaines filières.

2021

<u>Etape 2</u> : Initier les élus aux différents montages juridique et économique mobilisables pour le développement de projets EnR afin de les accompagner dans leurs choix et de leur permettre une prise de décision avisée. <u>Etape 3</u> : En dernier lieu, il s'agit d'aider les élus et les techniciens à prioriser et planifier le développement des Energies renouvelables sur le territoire tout en veillant au respect des objectifs du PCAET.	
--	--

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1 : Coût: 24 000 euros/an Financement : - ADEME : 70% à hauteur de 24 000 euros sur 2 ans - Région Occitanie : 70% à hauteur de 24 000 euros sur 2 ans	1
Sous-action 2 : Coût: 20 592 euros TTC. Financement : - ADEME/Région : 70% à hauteur de 20 790 euros	1

Indicateurs de suivi
Pérennité des financements

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.1: Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales et coopératifs.

Pilotage technique de l'action

RTE, ENEDIS, SIEDA

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Direction Aménagement et transition

Contexte

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire nécessite la mise en place d'un réseau adapté et dimensionné pour accueillir la production énergétique notamment électrique qu'il s'agisse de projets portés par la collectivité, des porteurs de projets privés ou des particuliers. Dans le cadre de la révision du S3RENR 2020-2030, RTE consulte jusqu'en 2020 les collectivités afin de faire remonter leurs projets et les croisés avec ceux portés à leur connaissance par dans l'optique de planifier les travaux de rénovation et la création éventuelle d'un poste source. Un travail de concertation devra aussi être réalisé sur le réseau basse-tension en concertation avec Enedis.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Poursuivre la stratégie de renforcement du réseau de transport et de distribution en collaboration avec les gestionnaires de réseau.

Planning de réalisation

2020

Moyens/budget et financement

Coût estimatif : /

Priorité de l'action

1

Indicateurs de suivi

- Investissement réalisé dans le renforcement des réseaux
- Création d'un poste source supplémentaire
- Capacité d'injection supplémentaire en GWh

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.2: Amorcer et faire vivre une dynamique d'économie circulaire auprès d'acteurs publics, des industries et des agriculteurs.

Pilotage technique de l'action

Direction Cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et Transition
Énergétique

Externe : ADEME, Région Occitanie

Contexte

Les lois dites « Grenelle 1 » du 3 août 2009 et « Grenelle 2 » du 13 juillet 2010 ont incité les collectivités à engager des actions de prévention pour réduire leur production de déchets ménagers et assimilés. Parmi les propositions retenues, ces lois encouragent les collectivités à intégrer dans la facturation à l'utilisateur une part variable qui dépend de la quantité de déchets produits par ce dernier. Il s'agit d'une tarification incitative qui permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Ainsi, l'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements pour réduire la quantité de déchets produits grâce à la pratique du compostage domestique, le réemploi et de façon plus générale, une consommation responsable. Il est également incité à trier plus et mieux.

Une tarification incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est soit une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI), soit une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI), dont la part variable est calculée en fonction du volume, du poids ou du nombre de levées. La tarification incitative permet de maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès la mise en œuvre de la TI, une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives).

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire de la communauté de communes.

Planning de réalisation

2019 → 2020

Moyens/budget et financement

Coût estimatif de l'étude : 70 000 euros HT
Financement :
- ADEME/ Région Occitanie (70%) = 49 000 euros HT
- OAC (30%) = 21 000 euros HT

**Priorité de
l'action**

1

Indicateurs de suivi

Etude de faisabilité réalisée

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.2: Amorcer et faire vivre une dynamique d'économie circulaire auprès des acteurs publics, des industries et des agriculteurs.

Pilotage technique de l'action

Direction Cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : SYDOM, CITEO, ADEME, CMA 12

Contexte

En 2010, un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) volontaire a été mis en place sur les anciennes Communautés de communes du Villefrancois et du Canton de Najac (qui compose depuis le 1^{er} janvier 2017, avec l'ancienne Communauté de communes du Villeneuvois Diège et Lot, Ouest Aveyron Communauté) avec le soutien technique et financier de l'ADEME. Le PLP a consisté en la mise en œuvre, par les acteurs du territoire donné, d'un ensemble d'actions (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi, etc.) visant à atteindre l'objectif de réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés sur le territoire fixé par les lois dites « Grenelle I et II » de 2009 et 2012. Elaboré pour une durée de 5 ans, le PLP a pris fin en 2016. Pour autant les actions les plus efficaces en termes de réduction des déchets sont mises en œuvre sur le nouveau périmètre de la collectivité : distributions de composteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements recevant du public, animations pédagogiques, etc. La redevance spéciale pour les entreprises est mise en œuvre depuis le premier semestre 2019 sur OAC, ce qui contribue à augmenter les demandes d'accompagnement sur des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place du compostage collectif et l'amélioration du geste de tri.

Les nouveaux objectifs à atteindre entre 2010 et 2020 définis dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) sont :

- la réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant ;
- la stabilisation, puis la réduction de la production de déchets d'activités économiques (DAE) - notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

La prévention des déchets s'intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, les élus communautaires souhaitent poursuivre les actions de sensibilisation au tri des déchets et renforcer les actions de prévention. Parallèlement, un projet de tarification incitative est à l'étude sur le territoire (Cf Fiche action 30).

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)	Planning de réalisation
Sous-action 1. Renforcer les campagnes sur le tri sélectif et la prévention des déchets. Pilotage de l'action: OAC Objectif : - créer de nouveaux outils de communication - réaliser des animations/ateliers grand public et scolaires	
Sous-action 2. Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets Pilotage de l'action: OAC	

Objectifs : - réaliser des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire - co-construction d'un programme d'actions - animations pédagogiques	
Sous-action 3. Promouvoir le compostage individuel et collectif Pilotage de l'action: OAC	
Sous-action 4. Etudier le potentiel de déchets bois collectés en déchèterie valorisable énergétiquement (Cf Fiche action 24). Pilotage de l'action: OAC Objectif : évaluer la part des déchets verts que l'on peut détourner des déchèteries pour une valorisation en bois-énergie.	
Sous-action 5. Accompagner les communes et les particuliers dans la gestion de leurs déchets vert. Pilotage de l'action: OAC Proposer des techniques alternatives à l'apport en déchèterie et à la pratique du brûlage des déchets verts : broyage, paillage, mulching, compostage.	
Sous-action 6. Soutenir les actions de réparation et de réemploi Pilotage de l'action: OAC et CMA Objectif : -encourager les associations de réparations - déployer le dispositif régional Répar'Acteurs - tester une zone de réemploi sur la déchèterie de Villeneuve	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Renforcer les campagnes sur le tri sélectif et la prévention des déchets. Pilotage de l'action: OAC Coût estimatif : 2500 euros HT/an Temps d'agent : 0,10 ETP	
Sous-action 2. Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire Pilotage de l'action: OAC Temps d'agent : 2 ETP (Personnes en service civique). Matériel: 100 euros	
Sous-action 3. Promouvoir le compostage individuel et collectif Pilotage de l'action: OAC Coût estimatif : équipement = 10 000/an Temps d'agent : 0,40 ETP	
Sous-action 4. Etudier le potentiel de déchets bois collectés en déchèterie valorisable énergétiquement (Cf Fiche action 24). Pilotage de l'action: OAC Coût estimatif : A préciser	
Sous-action 5. Accompagner les communes dans la gestion de leurs déchets vert. Pilotage de l'action: OAC Coût estimatif : A préciser	
Sous-action 6. Soutenir les actions de réparation et de réemploi Pilotage de l'action : OAC et CMA Coût estimatif : A préciser	

Objectifs	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. - réaliser 3 animations/ateliers grand public par an - sensibiliser 5 établissements scolaires par an et 15 classes. - -13% de DMA d'ici 2025 par rapport à 2010.	Nombre d'animations réalisées Nombre de participants aux animations Nombre de support de communication diffusés Evolution des flux de déchets en kg/hab.
Sous-action 2. Accompagner 20 établissements dès 2021	Nombre d'établissements engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire Quantité de déchets évités en kg.
Sous-action 3. - 100 nouveaux foyers /an compostent leurs déchets - 7 établissements collectifs /an équipés de composteurs	Nombre de nouveaux foyers équipés Nombre de sites de compostage collectif équipés Quantité de déchets évités en kg.
Sous-action 4 - réduire de 20% la quantité d'OMR par rapport à 2020.	Etude de potentiel réalisée Tonnages évitables en tonnes
Sous-action 5 - 80% des communes n'amène plus leurs déchets verts à la déchèterie. - -20% de déchets verts en 2025 par rapport à 2010	Nombre de communes n'apportant plus leurs déchets verts en déchèterie. Déchets vert détournés de la déchèterie en tonnes.
Sous-action 6. -10% d'encombrants en 2025 par rapport à 2010	Nombre d'entreprises engagées dans le dispositif répar'Acteurs. Une zone de réemploi installée en déchèterie.

Fiche action n°26

Développer la plateforme d'économie circulaire Actif sur la zone d'activité de la Glèbe.

Dernière mise à jour :

0/03/2020

Orientation 3 : Valoriser et gérer les ressources locales

Objectif opérationnel 3.2 : Amorcer et faire vivre une dynamique d'économie circulaire auprès des acteurs publics, des industries et des agriculteurs.

Pilotage technique de l'action

Partenaire(s) associé(s)

Direction développement économique

Externe : CCI 12, Réseau Dyneco, entreprises, PETR

Contexte

L'outil actif développer par les Chambres du Commerce et de l'Industrie a vocation à encourager l'écologie industrielle afin de diminuer le prélèvement de matières premières primaires, valoriser les gisements d'énergie perdus, réduire le volume des déchets non valorisés et augmenter la durée d'utilisation des ressources. Pour cela une étude territoriale est réalisée afin d'alimenter une base de données permettant de connaître et de cartographier les flux de matière et d'énergie des entreprises sur un secteur donné, dans le but de créer des synergies entre elles. Il s'agit d'un outil favorisant la mise en relation des acteurs économiques pour créer des coopérations entre les entreprises.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Engager les entreprises de la zone d'activité de la Glèbe dans une démarche d'économie circulaire.

Pilotage de l'action : OAC

Objectif: accompagner les entreprises en organisant des ateliers participatifs sur la thématique de l'économie circulaire. Ils pourront s'appuyer sur la dynamique du réseau Dyneco.



Sous-action 2. Développer et animer la plateforme d'économie circulaire actif sur la zone d'activité de la Glèbe.

Pilotage de l'action : CCI 12 et OAC



Moyens/budget et financement

Priorité de l'action

Sous-action 1. Engager les entreprises de la zone d'activité de la Glèbe dans une démarche d'économie circulaire.

Coût estimatif : 4000 euros pour les ateliers



Sous-action 2. Développer et animer la plateforme d'économie circulaire actif sur la zone d'activité de la Glèbe.

Coût estimatif: à préciser



Indicateurs de suivi

Sous-action 1.

Nombre de réunions organisées.
Nombre de participants.
Mise en place d'une gouvernance « Economie circulaire »

Sous-action 2.

Outil Actif opérationnel.
Nombre d'entreprises engagées via l'outil.
Quantité de déchets évités.
Quantité d'énergie économisée.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif opérationnel 4.1: Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement

Pilotage technique de l'action

Direction Développement économique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : DRAAF, DDT, DDCSPP, Caisse des dépôts

CCAS, PETR, CA 12, APABA, ADDEAR, Village Douze, Lycée Beauregard, Lycée Beauregard, Lycée F. Marty, Saveurs Paysannes, SEMAV, Les H-P, UFC Que Choisir

Contexte

Ouest Aveyron Communauté est un territoire à dominante rurale dont l'économie liée à l'agriculture et l'agroalimentaire occupe une place importante avec des mutations en cours (vieillesse des actifs, faible attractivité de certains métiers, des filières d'élevage en crise, des savoirs faire-locaux faiblement valorisés, des démarches collectives de consommateurs et de producteurs pour une meilleure alimentation et une économie de proximité redynamisée, etc.). Elle a donc souhaité s'engager dans Projet Alimentaire de Territoire prévu dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) de 2014. Il s'agit de projets structurants impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Afin de dresser un état des lieux du volet agricole sur le Territoire, une étude agricole a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI par le bureau d'étude ASUP à laquelle il faut ajouter un diagnostic qualitatif réalisé dans le cadre du PAT. Ils ont permis de dresser un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

A partir de ces éléments et d'ateliers de concertation, quatre axes stratégiques ont été identifiés. Ils permettront de définir les actions sur lesquelles s'investir :

- Maintenir un tissu d'exploitations agricoles durables
- Structurer un "Campus des Métiers et des Qualifications" de l'agroalimentaire
- Assurer des débouchés durables et rémunérateurs
- Garantir l'accessibilité d'une alimentation de qualité pour tous
- Assurer la qualité alimentaire dans les modes de production et de transformation

L'objectif global du PAT est de réunir un ensemble d'acteurs autour d'une gouvernance participative sur l'alimentation, afin d'assurer la pertinence du projet ainsi que sa pérennité.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Etablir le programme d'actions du PAT et l'animer.

- Animer les phases de participation et de co-construction des actions
- Préfigurer une gouvernance alimentaire participative (séminaire) avec un Copil et des groupes-projet
- Organiser des événements Grand public pour faire connaître le projet

Planning de réalisation



Moyens/budget	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
Coût estimatif: - 1 ETP - Animation du PAT 78 912 € TTC sur 2 ans - Accompagnement méthodologique via le dispositif « Territoires Conseils » (Caisse des Dépôts) Evénement grand public de lancement du PAT : 3 900 TTC€ Financement : - 6 000 € par la DRAAF Occitanie au titre du PNA - Candidature à l'appel à projet du PNA 2019 – 2020 (max 50 000 euros)	1	- Stabilité organisationnelle du projet - Nombre et nature de parties impliquées dans les processus de décision - Nombre de réunions ouvertes au public et permettant une implication citoyenne - Nombre de participants aux réunions publiques.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif opérationnel 4.1: Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement)

Pilotage technique de l'action

- Direction développement économique (PAT)

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : SAFER, Chambre d'Agriculture, ADEAR, Terre de lien, Association foncière pastorale.

Contexte

Le Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration sur Ouest Aveyron Communauté doit permettre de favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation en activant différents leviers d'actions parmi lesquels la structuration et la consolidation des filières locales. Or, l'accès au foncier constitue un frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs fragilisant la pérennité de certaines filières. Le diagnostic agricole du PLUI d'Ouest Aveyron Communauté, conforté par celui du PAT, montre une diminution constante du nombre d'agriculteurs avec, parallèlement, un accroissement de la taille des exploitations et de leur valeur. Pourtant, les candidats à l'installation sur de petites exploitations hors cadre familial, notamment en culture maraîchère bio, progresse ces dernières années. Pour autant, le passage à l'acte n'est pas toujours aisé, l'accès à la terre pouvant s'avérer difficile et la viabilité des exploitations, surtout pendant les premières années, relativement fragile.

Ainsi, la structuration de filières alimentaires de qualité nécessite la contribution de la collectivité à l'installation d'agriculteurs-paysans ayant des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et à la préservation des espaces agricoles sans lesquels la production n'est pas possible. Les collectivités locales disposent de compétences pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels sensibles au travers des documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) et grâce à des zonages de protection. Mais elles peuvent également faciliter l'accès à la terre en se dotant d'outils structurants de maîtrise et d'acquisition foncière agricole : organisation d'une veille foncière concertée, financement d'acquisitions foncières, acquisition agricole, création d'espace-test agricole, etc.

La collectivité peut également appuyer l'accompagnement à l'installation-transmission réalisé par la Chambre d'Agriculture, l'APABA et l'ADDEAR, notamment pour les reprises hors-cadres familiaux.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous-action 1. Mettre en œuvre des outils de maîtrise foncière.
Pilotage de l'action OAC.

Objectifs:

- Réaliser un schéma d'intervention foncière sur le périmètre de la collectivité.
- Se doter d'outils d'observation afin d'assurer une veille foncière.
- Constituer des réserves de terres agricoles pour faciliter les installations notamment pour les porteurs de projets hors cadre familiaux.
- Inscrire des emplacements réservés dans le PLUI (sous-zonage spécifique).

Planning de réalisation



Sous-action 2. Accompagner la création d'un espace-test agricole. Pilotage de l'action : à définir Objectifs: A travers une animation territoriale dédiée, définir les objectifs de la collectivité (qui, quoi, comment, partenaires, etc.) et les mettre en corrélation avec le ou les porteurs de projets afin d'identifier le dispositif le mieux adapté. Les espaces-test agricoles peuvent répondre à différents besoins en fonction du projet. Ils peuvent mettre à disposition : - un cadre légal d'exercice dans le cas d'une couveuse d'activité (hébergement juridique et fiscal) - des moyens de production dans le cas d'une pépinière (foncier, matériel, bâtiment) - un dispositif d'accompagnement et de suivi (technique, comptabilité, RH, etc.)	
---	---

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. Mettre en œuvre des outils de maîtrise foncière.	2	Sous-action 1. Nombre d'hectares acquis. Nombre d'installations engagées. Nature des installations (maraîchage, élevage, etc.) Part de la surface des nouvelles installations en bio. Sous-action 2. Etude de faisabilité réalisée Nombre de réunions de concertation mise en place. Nombre de bénéficiaires de l'espace-test. Nature de(s) l'activité(s) accompagnée(s).
Sous-action 2. Accompagner la mise en œuvre d'un espace-test agricole. • Etude de faisabilité Coût estimatif : entre 10 et 15 000 euros • Animation territoriale Coût estimatif : 500 euros/jour • Développement de l'espace test: coût à préciser.	2	

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté
Objectif opérationnel 4.1: Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement.
Pilotage technique de l'action

Chambre d'agriculture, syndicats de rivières, agriculteurs, APABA

Partenaire(s) associé(s)
Interne :

Direction Développement économique

Direction Aménagement et Transition énergétique

Externe : GIEE, coopératives agricoles, lycées agricoles, collectivités, centre de recherche et de formation.

Contexte

L'agriculture tient une place importante sur le territoire, essentiellement dans les domaines de la polyculture, l'élevage bovin pour la viande et le lait, l'élevage ovin et caprin.

Le secteur agricole représente, en 2014, la moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Certaines pratiques agricoles peuvent nuire à l'environnement en contribuant à la pollution des eaux et des sols, à l'épuisement des ressources et à la destruction des habitats et de la biodiversité. Ces pratiques sont en cours d'évolution, un certain nombre d'agriculteurs ayant déjà engagé des actions visant à gérer la ressource en eau (auto-limitation volontaire sur les volumes d'irrigation) ou diminuer l'utilisation de fertilisants et d'intrants. Pour autant, il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement au changement. Outre le déploiement de formations de sensibilisation aux pratiques plus respectueuses de l'environnement, il s'agira de favoriser les échanges entre les agriculteurs afin d'encourager la mise en place de solutions alternatives conciliant performance économique et environnementale.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)
Planning de réalisation
Sous-action 1. Former les agriculteurs à une gestion optimisée de la ressource en eau.
Pilotage de l'action : Syndicats de rivière

Partenaire associé : Chambre d'agriculture

Objectifs :

Proposer aux agriculteurs un programme de formations spécifique sur la thématique de l'irrigation, axé sur la vulnérabilité des ressources en eau, la relation eau-sol-plante, la compréhension du changement climatique et l'adaptation du système de production.


Sous-action 2. Planter, gérer et valoriser les haies
Pilotage de l'action: Association arbre, haies, paysage

Partenaires associés : CA12, agriculteurs, Syndicats de rivière, OAC

Objectifs :

Proposer aux agriculteurs de planter des haies pour lutter contre l'érosion des sols. Cette action se déclinera dans le cadre du programme de plantation départemental de AHP12 (Association Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron) sur le bassin versant de la Serène. Former les agriculteurs à la gestion des haies pour une valorisation énergétique notamment. (Voir fiche action n°24 Structurer et développer une filière d'approvisionnement biomasse)



Sous-action 3. Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles Pilotage de l'action: CA 12. Partenaires associés : agriculteurs, APABA, fédération des CUMA, syndicats de rivière, Vivea, GPLV. Objectifs : Accompagner et former les agriculteurs sur la mise en place de nouvelles pratiques (techniques de culture simplifiées (TCS), conservation des sols, agroécologie, banc d'essai tracteurs) dans le but d'augmenter la séquestration carbone des sols (couverts hivernaux sur terre cultivées et polyculture) Encourager les expérimentations sur les exploitations.	
Sous-action 4. Mettre en réseau les agriculteurs pour valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement Pilotage de l'action : CA 12, syndicat de rivière Objectifs : Créer un groupe d'échange et une boîte à outil pour partager les expérimentations sur des méthodes alternatives.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Former les agriculteurs à une gestion optimisée de la ressource en eau. Coût estimatif : 5000 € HT	1
Sous-action 2. Planter, gérer et valoriser les haies Coût estimatif : à préciser	1
Sous-action 3. Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles Coût estimatif : à préciser	1
Sous-action 4. Mettre en réseau les agriculteurs pour valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement Coût estimatif : 2350 € HT	1

Objectifs	Indicateurs de suivi
1 journée de formation « mieux gérer son irrigation tout en garantissant sa récolte » /an sur le territoire.	Sous-action 1. Nombre de formation réalisées
	Sous-action 2. Nombre d'exploitations s'étant engagées à planter des haies Métrage de haies plantées.
4 journées de formations thématiques/an	Sous-action 3. Nombre de journées de formations organisées Nombre d'expérimentations engagées
	Sous-action 4. Groupe d'échange créé.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif opérationnel 4.1: Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement

Pilotage technique de l'action

Direction Développement économique
Communes

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et Transition
Énergétique

Externe : APABA, Chambre d'agriculture

Contexte

Ouest Aveyron Communauté travaille sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA). La restauration collective est un des axes transversaux du PNA, et constitue également un des axes de travail pré-identifiés dans le PAT de OAC (Cf. fiche action 28). En effet, la restauration collective constitue un potentiel débouché important pour les producteurs locaux, et sa gestion publique en fait un levier prioritaire car plus facilement mobilisable.

L'objectif est aussi de se mettre en conformité avec la loi EGalim, qui prévoit : « Au 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. » (Article 24 de la loi du 30 octobre 2018 dite loi EGalim).

La Région Occitanie est par ailleurs très investie sur ce sujet, et porte des ambitions similaires pour les lycées (dont elle a la gestion) via la démarche « L'Occitanie dans mon assiette ».

Les objectifs concernant la restauration collective sont alors :

- L'approvisionnement en produits bio et locaux de la restauration collective
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'accessibilité pour tous d'une alimentation de qualité
- La sensibilisation, notamment de la jeunesse, à la qualité alimentaire (gustative, sanitaire, environnementale)

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous-action 1. Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire sur le fonctionnement et les besoins de la restauration collective du territoire.

Pilotage de l'action : OAC

Pour réaliser ce diagnostic, OAC bénéficiera des compétences d'un stagiaire en DU « Chef de Projet en Alimentation Durable - option Collectivité Territoriale ».

Planning de réalisation

2020

Sous action 2. Animer un groupe de travail réunissant producteurs, artisans et cuisiniers Pilotage de l'action : OAC Objectifs : les échanges du groupe de travail porteront sur : - l'adaptation du fonctionnement des cuisines (matériel de transformation, formation du personnel, lutte contre le gaspillage alimentaire) - la planification de la production pour se coordonner avec les menus des cantines. - des actions de communication auprès des convives	
Sous action 3. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme logistique mutualisée Pilotage de l'action : OAC Cette plateforme sera couplée ou non avec une activité de transformation (légumerie, conserverie, découpe de viande) voire de cuisine centrale.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi
Sous-action 1. Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire sur le fonctionnement et les besoins de la restauration collective du territoire. Pilotage de l'action : OAC 1 stagiaire en alternance de janvier à juillet 2020 : environ 3 000 €	1	Sous-action 1. -Diagnostic réalisé
Sous action 2. Animer un groupe de travail réunissant producteurs, artisans et cuisiniers Pilotage de l'action : OAC A déterminer	1	Sous action 2. - Agriculteurs, chefs cuisiniers et convives mobilisés dans la démarche - Part de produits locaux et sous SIQO dans la restauration collective - Part de produits bio dans la restauration collective - Évolution du gaspillage alimentaire - Nombre d'événements de communication organisés et nombre de participants
Sous action 3. Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme logistique mutualisée Pilotage de l'action : OAC A déterminer	1	Sous action 3. Etude de faisabilité réalisée.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif stratégique 4.1: Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement.

Pilotage technique de l'action

Direction Développement économique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : partenaire du PAT (voir Fiche action PAT)

Contexte

La concertation préalable du PCAET a fait ressortir des attentes liées à la structuration de l'offre en produits locaux de qualité.

Le Projet alimentaire de Territoire devra permettre de faciliter l'accès des consommateurs (particuliers, restaurants collectifs) aux produits locaux et de structurer l'offre en vue de pérenniser, voire développer des filières agricoles locales.

En outre, dans le cadre de sa compétence d'aide à l'immobilier d'entreprise, Ouest Aveyron Communauté poursuivra l'accompagnement à la création et l'installation de magasins de producteurs.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Créer une charte qualité locale

Pilotage de l'action : OAC

Objectif : Il s'agira de définir la notion de « produits locaux de qualité » en concertation avec l'ensemble des acteurs agricoles, des consommateurs et des commerces du territoire.

2020

Sous-action 2. Accompagner l'émergence d'initiatives locales à travers l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Pilotage de l'action : OAC

Objectif : il s'agira d'accompagner les producteurs locaux qui souhaitent commercialiser leurs produits localement.

2019

Sous-action 3. Améliorer l'efficacité des circuits-courts

Pilotage de l'action : OAC

Objectif : définir des organisations logistiques et de transport à mettre en place pour aboutir à des circuits de proximités efficaces, à la fois d'un point de vue économique et environnemental.

2023

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Créer une charte qualité locale Pilotage de l'action : OAC Coût : temps d'agent	1
Sous-action 2. Accompagner l'émergence d'initiatives locales à travers l'aide à l'immobilier d'entreprise. Pilotage de l'action : OAC Coût : à définir Financement : Financement propre, Région, FEADER	1
Sous-action 3. Améliorer l'efficacité des circuits-courts Pilotage de l'action : OAC Coût : à définir	3
Sous-action 4. Améliorer la visibilité des producteurs locaux sur les marchés. Partenaire : CA12, producteurs Coût : à définir	2

Indicateurs de suivi
Sous-action 1. Nombre de signataires de la Charte
Sous-action 2. - Nombre d'entreprises accompagnées - Montant total alloué
Sous-action 3. Nombre de km économisés/entreprise Gain économique réalisé/entreprise
Sous-action 4. - Disponibilité de l'information sur la liste des producteurs commercialisant en vente directe ou en circuits-courts.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif stratégique 4.2: Accompagner le développement d'un tourisme responsable

Pilotage technique de l'action

Société Publique Locale (SPL) Ouest Aveyron
Communauté Tourisme

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Service Aménagement et Transition Energétique
Service communication
Service économie

Externe : professionnels du secteur touristique

Contexte

Le décrochage enregistré des destinations littorales représentatives du tourisme de masse, la montée en puissance des mouvements de contestation du surtourisme dans les grandes métropoles mondiales ou encore l'avènement du *shameplane* constituent autant de marqueurs significatifs contemporains qui confirment une mutation à l'œuvre des comportements de consommation touristique. Dans un tel contexte, l'offre « campagne » résolument orientée vers le Slow Tourisme répond en partie à ces nouvelles préoccupations et enregistre ainsi un net regain d'attractivité auprès des marchés urbains de proximité. Pour autant, de nets progrès demeurent encore à accomplir pour adapter les pratiques des professionnels et des OGD dans ce domaine et adopter à leur tour des comportements vertueux, en accord avec le positionnement de leur destination.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous action 1. Adopter des pratiques quotidiennes pour réduire la consommation d'eau et d'électricité

2020

Objectif : Minimiser autant que possible la consommation de ressources et réduire l'empreinte carbone de l'Office de Tourisme

Sous-action 2. Bannir systématiquement l'utilisation d'objets à usage unique et promouvoir les comportements visant à réduire les déchets

2020

Objectif : Réduire la production de déchets de l'office de tourisme

Sous-action 3. Pour les déplacements, privilégier des moyens de transports collectifs ou à faible impact environnemental

2020

Objectif : Réduire l'empreinte carbone de l'office de tourisme et optimiser les coûts de déplacements

Sous-action 4 : Tendre vers une gestion raisonnée des stocks éditions et se fixer des objectifs annuels de réduction de l'usage du papier.

2020

Objectif : s'orienter de façon volontariste vers le zéro papier

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous action 1. Adopter des pratiques quotidiennes pour réduire la consommation d'eau et d'électricité Coût estimatif:/	1
Sous-action 2. Bannir systématiquement l'utilisation d'objets à usage unique et promouvoir les comportements visant à réduire les déchets Coût estimatif:/	1
Sous-action 3. Pour les déplacements, privilégier des moyens de transports collectifs ou à faible impact environnemental Coût estimatif:/	1
Sous-action 4 : Tendre vers une gestion raisonnée des stocks éditions et se fixer des objectifs annuels de réduction de l'usage du papier. Coût estimatif:/	1

Indicateurs de suivi
Sous-action 1. Evolution des factures énergétiques en GWh et m3.
Sous action 2. Quantité de déchets évités en kg.
Sous action 3. Part des trajets en transport collectif. Evolution des trajets en véhicule individuel.
Sous action 4. Evolution du poids en kg et de la quantité de support édités.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif stratégique 4.2: Accompagner le développement d'un tourisme responsable

Pilotage technique de l'action

Société Publique Locale (SPL) Ouest Aveyron
Communauté Tourisme

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Service Aménagement et Transition Energétique
Service communication
Service économie

Externe : professionnels du secteur touristique

Contexte

Conscients du fait que la constitution d'un produit touristique lisible et performant implique de surmonter la rigidité des périmètres institutionnels, les EPCI de Ouest Aveyron Communauté et QRGa ont souhaité se fédérer en 2018 dans le cadre d'une labellisation conjointe au dispositif Grands Sites Occitanie autour de l'identité "Bastides & Gorges de l'Aveyron". Au-delà des enjeux liés à la cohérence et l'attractivité de cette destination, la stratégie poursuivie s'inscrit dans l'objectif d'une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace, en permettant notamment aux espaces et lieux de visite plus confidentiels de bénéficier de la notoriété des sites les plus prisés.

Bien que la vulnérabilité du secteur touristique face aux impacts du changement climatique soit relativement faible sur le territoire, la SPL tourisme souhaite s'inscrire dans une démarche de tourisme durable et dans la dynamique de transition énergétique de la communauté de communes. Face à une montée en puissance des préoccupations environnementales auprès des clientèles touristiques et dans un contexte marqué par un rejet croissant du modèle touristique de masse hérité des trente glorieuses, les destinations « campagne » connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt, en particulier auprès des foyers urbains de proximité. Répondre de façon volontariste à ces nouvelles exigences d'éthique et de sens auprès des clientèles constitue donc un enjeu déterminant pour maintenir un tourisme de qualité, en harmonie avec l'identité du territoire et de ses habitants.

L'enjeu réside donc dans la structuration et la qualification de l'offre touristique locale tout en valorisant et préservant la richesse du patrimoine naturel et culturel ainsi que la qualité de vie. En outre, cette approche permettra de faire connaître aux visiteurs l'ambition climatique du territoire.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous action 1. Faire émerger et structurer une offre touristique expérientielle valorisant les savoir-faire et l'artisanat local.

2020

Objectif : Renforcer l'attractivité touristique du territoire auprès de nouvelles cibles de clientèles tout en renforçant l'ancrage local de l'activité touristique

Sous-action 2. Promouvoir les pratiques éco-responsables dans les supports de promotion de la destination (tri sélectif, respect de la sensibilité des écosystèmes et milieux naturels, mobilité douce, séjours sans voiture...)

2020

Objectif : Sensibiliser les clientèles touristiques aux enjeux climatiques et au respect des écosystèmes	
Sous-action 3. Poursuivre le développement de la commercialisation de produits touristiques en itinérance douce (randonnée, vélo VTT) en favorisant l'usage de moyens de transports collectifs. Objectif : Favoriser le développement de séjours « Low Carbon » tout en ciblant prioritairement les marchés de proximité (Toulouse, Montpellier)	
Sous-action 4 : Déployer une stratégie boutique engagée laissant notamment la part belle aux producteurs et distributeurs locaux. Objectif : Développer les circuit-courts et promouvoir des produits respectueux de l'environnement	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action	Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Sous action 1. Faire émerger et structurer une offre touristique expérientielle valorisant les savoir-faire et l'artisanat local. Coût estimatif : à déterminer		Sous-action 1 Intégration des expériences et savoir-faire locaux dans les supports de promotion Prestataires formés
Sous action 2. Promouvoir les pratiques éco-responsables dans les supports de promotion de la destination (tri sélectif, respect de la sensibilité des écosystèmes et milieux naturels, mobilité douce, séjours sans voiture...) Coût estimatif : à déterminer		Sous-action 2 Audience des pages web dédiées
Sous-action 3. Poursuivre le développement de la commercialisation de produits touristiques en itinérance douce (randonnée, vélo VTT) en favorisant l'usage de moyens de transports collectifs. Coût estimatif : à déterminer		Sous-action 3 Nombre de clients accueillis en séjours itinérants sans voiture
Sous-action 4 : Déployer une stratégie boutique engagée laissant notamment la part belle aux producteurs et distributeurs locaux. Coût estimatif : à déterminer		Sous action 4 : Part de produits locaux dans la boutique Kg de déchets évités selon les articles distribués

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif stratégique 4.2: Accompagner le développement d'un tourisme responsable

Pilotage technique de l'action

Société Publique Locale (SPL) Ouest Aveyron
Communauté Tourisme

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Service Aménagement et Transition Energétique
Service communication
Service économie

Externe : professionnels du secteur touristique

Contexte

Le décrochage enregistré des destinations littorales représentatives du tourisme de masse, la montée en puissance des mouvements de contestation du surtourisme dans les grandes métropoles mondiales ou encore l'avènement du *shameplane* constituent autant de marqueurs significatifs contemporains qui confirment une mutation à l'œuvre des comportements de consommation touristique. Dans un tel contexte, l'offre « campagne » résolument orientée vers le Slow Tourisme répond en partie à ces nouvelles préoccupations et enregistre ainsi un net regain d'attractivité auprès des marchés urbains de proximité. Pour autant, de nets progrès demeurent encore à accomplir pour adapter les pratiques des socioprofessionnels et des OGD dans ce domaine et adopter à leur tour des comportements vertueux, en accord avec le positionnement de leur destination.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

**Planning de
réalisation**

Sous action 1. Accompagner et développer la labellisation environnementale pour les hébergements touristiques (éco-label européen et gîte panda).

Objectif : Sensibiliser les professionnels hébergeurs aux pratiques éco-responsables et valoriser cette offre auprès des clientèles

2021

Sous-action 2. Etudier la possibilité d'intégrer des éco-critères dans le règlement d'intervention du service développement économique de Ouest Aveyron Communauté

Objectif : Impulser et récompenser l'intégration systématique de la prise en compte des enjeux climatiques et énergétique dans les projets subventionnés

2022

Sous-action 3. Organiser des formations-sensibilisation des hébergeurs aux éco-gestes (tri sélectif, zéro-déchet...)

Objectif : 1 formation par an

2022

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous action 1. Accompagner et développer la labellisation environnementale pour les hébergements touristiques (éco-label européen et gîte panda). Coût estimatif : temps d'agent	2
Sous action 2. Etudier la possibilité d'intégrer des éco-critères dans le règlement d'intervention du service développement économique de Ouest Aveyron Communauté Coût estimatif:/	2
Sous-action 3. Organiser des formations-sensibilisation des hébergeurs aux écogestes (tri sélectif, zéro-déchet...) Coût estimatif : temps d'agent de la chargée de mission Prévention déchet de OAC	2

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Sous-action 1 Nombre d'hébergement labellisés
Sous-action 2 Projets subventionnés
Sous-action 3 Nombre d'hébergeurs formés

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif opérationnel 4.3: Accompagner les commerces de proximité et les industries dans des démarches éco-responsables.

Pilotage technique de l'action

Direction Développement économique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : CMA 12, association de commerçants

Contexte

L'opération « Eco-défis des commerçants et artisans » développer par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec les collectivités, accompagne les artisans et les commerçants dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'environnement autour de sept thématiques : prévention et gestion des déchets, eau, énergie, produits et services développement durable, transport/mobilité/déplacement, biodiversité, développement local/emploi, social/accessibilité.

Il s'agit d'une démarche volontaire et gratuite qui permet d'obtenir le label « Eco-défis des commerçants et artisans ». Pour cela, l'entreprise doit relever au moins trois défis qui peuvent se traduire par des actions menées sur la réduction des suremballages, la réparation, le réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets, la mise en place des points de collecte ou le tri des déchets recyclables, des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets spéciaux.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Développer le dispositif Eco-défi sur Ouest Aveyron Communauté.

Objectifs : - réaliser 10 pré-diagnostic/an auprès d'artisans et de commerçants.
- Accompagner 7 entreprises en vue de l'obtention du label « Eco-défis des commerçants et artisans »/an

Planning de réalisation

2021 → ... → 2026

Moyens/budget et financement

Coût estimatif:

- 200 euros/an pour des actions de communication

Priorité de l'action

3

Indicateurs de suivi

GWh économisés
Quantité de déchets évités.
Quantité d'eau économisée.
Km évités.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 4 : Accompagner les mutations économiques de Ouest Aveyron Communauté

Objectif opérationnel 4.3: Accompagner les commerces de proximité et les industries dans des démarches éco-responsables.

Pilotage technique de l'action

Direction Développement économique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Aménagement et transition énergétique

Externe : CCI, CMA, Région Occitanie

Contexte

L'objectif de réduction des consommations énergétiques du secteur industriel est de 23 % d'ici 2050, soit une économie de 36 GWh en agissant sur:

- la rénovation énergétique des bâtiments (isolation, système d'éclairage, chauffage)
- l'écologie industrielle (recyclage et réemploi des déchets, récupération de chaleur fatale, éco-conception)
- l'amélioration des process

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Ouest Aveyron Communauté soutient les commerçants et artisans installés en centre-ville et village ayant des projets de rénovation de leur boutique (amélioration, extension), dans le cadre d'une modernisation de l'existant ou d'une ouverture. Une dépense minimale de 4000 € HT est requise pour instruire une demande. L'instruction est réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Aveyron, partenaire du dispositif. Taux et plafond de subvention :

- 20% du montant H.T des travaux et subvention plafonnée à 10 000 € pour les projets hors Bastide
- 40% du montant H.T des travaux et subvention plafonnée à 20 000 € pour les projets dans la Bastide.

D'autre part Ouest Aveyron Communauté, en partenariat avec la Région Occitanie, offre un dispositif de soutien financier aux entreprises ayant des projets d'investissement immobilier. En tant que chef de file du dispositif, OAC souhaite faciliter l'implantation et l'ancrage d'activités économiques sur le territoire et accompagner les entreprises dans leurs efforts de développement et de modernisation. Une dépense minimale de 40 000 € HT est requise pour instruire une demande d'aide à l'immobilier d'entreprise. Cette dépense minimale est portée à 60 000 € HT pour les entreprises du secteur agroalimentaire.

Actuellement, ces aides sont attribuées en fonction de règles qui n'intègrent pas de critères énergétiques précis. Il s'agit de faire évoluer ces critères afin de bonifier les aides pour inciter les porteurs de projets à réaliser des travaux de rénovations ou de construction performants.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Sous-action 1. Bonifier les aides attribuées dans le cadre de la rénovation des boutiques de commerce et d'artisanat pour encourager les travaux d'économie d'énergie.

Pilotage de l'action : OAC

Planning de réalisation

2022 ... 2026

Objectif: Il s'agira de valoriser les projets d'économie d'énergie en majorant les aides attribuées pour la réalisation de travaux éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Les critères feront donc référence aux fiches d'opérations standardisées pour le secteur «Tertiaire» élaborées par la Direction générale de l'énergie et du climat, l'ADEME et l'Association Technique Énergie et Environnement (ATEE).	
Sous-action 2. Conditionner les aides à l'immobilier d'entreprise à des critères d'efficacité énergétique. Pilotage de l'action : OAC Objectif: Actuellement une entreprise qui souhaite déposer un projet immobilier (création ou rénovation) doit être en mesure de justifier d'une « démarche environnementale particulière » sans autre précision. Il s'agira de préciser ces critères en conditionnant les aides pour la réalisation de travaux aux opérations éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie. Les critères feront donc référence aux fiches d'opérations standardisées pour le secteur «Industrie» des CEE.	

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1. Bonifier les aides attribuées dans le cadre de la rénovation des boutiques de commerce et d'artisanat pour encourager les travaux d'économie d'énergie. A préciser	
Sous-action 2. Conditionner les aides à l'immobilier d'entreprise à des critères d'efficacité énergétique. Budget : 200 000 euros/an	

Indicateurs de suivi
Sous-action 1. GWh économisés GWh produits
Sous-action 2. GWh économisés GWh produits

Dernière mise à jour :

25 /10/2019

Orientation 5 : Faire vivre le PCAET

Objectif opérationnel 5.1 : Animer et évaluer le PCAET

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : l'ensemble des partenaires du PCAET

Contexte

Ouest Aveyron Communauté est activement engagée dans l'élaboration de son PCAET. En mars 2020 auront lieu les élections municipales qui engendrera le renouvellement d'un certain nombre d'élus. Il s'agira de maintenir la dynamique en place en sensibilisant les nouveaux élus aux enjeux climatiques du territoire et à l'importance de mettre en place les actions programmées pour atteindre la trajectoire TEPOS 2050.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Objectifs :

- Inciter les nouveaux élus à participer aux modules de formations proposés par la DREAL sur les enjeux énergie-climat
- Proposer aux élus au moins 2 journées-techniques par an sur des thématiques du PCAET
- Inciter les élus à participer aux événements régionaux et nationaux (TOTEN, Assises de l'énergie, Rencontres TEPOS) afin de participer à la vie du réseau.
- Recomposer un comité de pilotage dans les deux mois suivant les élections.
- Organiser des comités thématiques dans la continuité de ceux mis en place pour l'élaboration du PCAET.

Planning de réalisation

2020

Moyens/budget et financement

Coût estimatif :

- 300 euros par journée de sensibilisation-formation

Priorité de l'action

1

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de journée-formations organisées.
Nombre de participants.
Mise en place des instances de suivi.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 5 : Faire vivre le PCAET

Objectif opérationnel 5.1 : Animer et évaluer le PCAET

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : l'ensemble des partenaires du PCAET, les citoyens

Contexte

Le PCAET est une démarche transversale qui fait intervenir l'ensemble des directions de la collectivité et un grand nombre d'acteurs locaux et de partenaires institutionnels. Afin de pouvoir apprécier annuellement l'avancement de la démarche, un dispositif de suivi doit être organisé impliquant l'ensemble des parties prenantes du PCAET.

D'autre part, après 3 ans de mise en œuvre le PCAET doit être évalué. Cette évaluation doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public mis à jour tous les six ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation. Il a été proposé aux citoyens ayant participé activement à la concertation préalable du plan climat de faire partie du comité d'évaluation.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Organiser le suivi du PCAET

Objectifs :

- renseigner annuellement un tableau de bord de suivi construit à partir d'indicateurs fiables se basant dans la mesure du possible sur des indicateurs déjà suivis par les services dans le cadre de leurs actions.
- créer un comité de suivi composé des services de la collectivité et des acteurs locaux porteurs d'actions.
- exploiter le tableau de bord pour rendre compte de l'état d'avancement des actions auprès de comité de suivi



Sous-action 2. Organiser l'évaluation du PCAET

Objectifs :

- Co-construire la démarche d'évaluation avec les citoyens pour appréhender l'efficacité des actions menées par rapport aux objectifs fixés et aux moyens mobilisés dans une logique d'amélioration continue



Moyens/budget et financement

Priorité de l'action

Sous-action 1 et 2

Coût : temps d'agent

1

Indicateurs de suivi

Sous action 1.

Tableau de bord réalisé et complété annuellement

Sous-action 2.

Instance d'évaluation mise en place

Rapport à 3 et 6 ans réalisé.

Dernière mise à jour :

01/03/2020

Orientation 5 : Faire vivre le PCAET

Objectif opérationnel 5.1 : Animer et évaluer le PCAET

Pilotage technique de l'action

Direction Aménagement et transition énergétique
PETR Centre Ouest Aveyron

Partenaire(s) associé(s)

Externe : BRGM, ATMO Occitanie

Contexte

Le diagnostic du PCAET s'appuie sur un ensemble de données théoriques, croisant diverses sources d'informations, qu'il convient de compléter au fur et à mesure de l'avancement de la démarche avec des données territorialisées. Ainsi, il conviendra de confirmer et préciser le potentiel géothermique de la collectivité et de mettre en place les outils nécessaires pour mesurer la qualité de l'air sur le territoire. Des mesures à l'échelle du PETR Centre Ouest Aveyron paraissent pertinentes. D'autre part, il paraît intéressant d'approfondir les données concernant le volet agricole qui contribuerait à 55% de la production de GES sur le territoire.

Descriptif de l'action/sous-actions et objectif(s)

Planning de réalisation

Sous-action 1. Etudier les potentiels géothermiques

Maître d'ouvrage : OAC

Objectifs :

- Réaliser une cartographie des secteurs propices au développement de la géothermie très basse et basse températures sur le territoire.
- Étudier le potentiel géothermique en mettant en adéquation les ressources et les besoins des bâtiments publics et/ou collectifs.

2021

Sous-action 2. Mettre en place un dispositif de mesures mobiles pour analyser la qualité de l'air sur le territoire.

Maître d'ouvrage : OAC

Objectifs :

- Conventionner avec l'ATMO Occitanie pour installer un dispositif de mesure mobile (mât ou station) afin de disposer de données territorialisées sur les gaz et particules en suspension réglementés et mesurer leur évolution dans le temps. Il s'agira de **vérifier la situation au niveau réglementaire, d'évaluer l'influence des sources de pollution et d'observer l'évolution de la qualité de l'air dans le temps**. Il sera notamment pertinent d'appréhender l'exposition au dioxyde d'azote liée à l'expansion de la Métropole Toulousaine.

2021

Sous-action 3. Mesurer l'impact de la collecte des déchets sur les émissions de GES du territoire

Maître d'ouvrage : OAC

2020

Sous-action 4. Approfondir la connaissance sur la production de GES et le potentiel de séquestration carbone du secteur agricole.

Maître d'ouvrage : OAC

Objectifs :

Collecter des données auprès de la DRAAF, de l'ATMO Occitanie et de la Chambre d'Agriculture afin d'obtenir des résultats GES plus fins sur le secteur agricole, reprenant à la fois les postes d'émissions (type de SAU, types de cheptel...) et les sources d'émissions (intrants, énergie, digestion...). Recueillir des données précises sur les stocks et flux de carbone pour le secteur.

2020 2021

Moyens/budget et financement	Priorité de l'action
Sous-action 1 et 4 Coût : à préciser	

Indicateurs de suivi
Sous action 1. Cartographie réalisée Potentiel en GWh
Sous-action 2. Dispositifs de mesures installés Relevé des gaz et particules en suspension dans l'air. Identification des sources d'émissions
Sous-action 3. Nombre de km parcourus par les BOM Quantité de GES émis en t eqCO2
Sous-action 4. Quantité de GES émis en t eqCO2 Séquestration carbone en t eqCO2

ANNEXE

Annexe 1 - Programme d'actions Action cœur de Ville, Villefranche-de-Rouergue

Axe ●Axe 1 - Habitat ●Axe 2 - Commerce et Dev Eco ●Axe 3 - Access. Mobil. Connex. ●Axe 4 - Formes urbaines, esp. Publ. ●Axe 5 - Equipements, services	Action	Maitrise d'ouvrage		Etat	Date prév. démarrage	Date prév. Fin / Réception action	Montant HT (sur période 03-2020 > 03-2025)
Axe 1 - HABITAT	Mise en place du Permis de louer	●	Commune	2-Action mature financt stab	déc-20	déc-25	
Axe 1 - HABITAT	Aides communales aux Propriétaires Occupants en Bastide, sans conditions de ressources	●	Commune	1-Action en cours	janv-20	janv-25	250 000,00 €
Axe 1 - HABITAT	Opération façades	●	Commune	1-Action en cours	janv-20	janv-25	400 000,00 €
Axe 1 - HABITAT	Création de jardins familiaux en périphérie de la ville (Treize Pierres) pour les habitants de la bastide	●	Commune	1-Action en cours	déc-19	dec-2019	3 000,00 €
Axe 1 - HABITAT	Aménagement d'un EHPAD de 80 lits sur le site de l'ancienne gendarmerie, à proximité immédiate de la bastide	●	OAC Opérateur Privé	4-Action à stabiliser	janv-21	juin-25	35 000 000,00 €
Axe 1 - HABITAT	Création de 4 logements d'insertion et de locaux administratifs rue de la République	●	Soliha	2-Action mature financt stab	janv-21	déc-21	672 158,00 €
Axe 1 - HABITAT	OPAH RU Aides à l'habitat (5 ans)	●	Commune	1-Action en cours	mai-21	mai-26	1 000 000,00 €

Axe 1 - HABITAT	Aménagement d'un nouvel espace de vie sur 1 ilot rue des Bannes (acquisition, études, démolition, désamiantage, aménagement)	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	mai-21	déc-21	
Axe 1 - HABITAT	Illet rue Belle Isle : création-aménagement d'un bien d'exception (hôtel particulier) à proposer à la vente.	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Illet rue de la Miséricorde : aménagement d'un nouvel espace de vie (avec jardins privatifs à proposer à la vente) permettant d'aérer et de valoriser les logements existants	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	janv-21	déc-21	
Axe 1 - HABITAT	Illet rue des Pergameniers : aménagement d'un nouvel espace de vie (avec jardins privatifs à proposer à la vente) permettant d'aérer et de valoriser les logements existants	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Illet rue de la Loge : aménagement d'un nouvel espace de vie (avec jardins privatifs à proposer à la vente) permettant d'aérer et de valoriser les logements existants	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Illet rue Cavilhe : aménagement d'un nouvel espace de vie (avec jardins privatifs à proposer à la vente) permettant d'aérer et de valoriser les logements existants	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	janv-22	déc-25	

Axe 1 - HABITAT	Ilot rue de la Filasse : aménagement d'un nouvel espace de vie (avec jardins privatifs à proposer à la vente) permettant d'aérer et de valoriser les logements existants	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Création d'une résidence étudiante rue de la République	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Création d'une résidence Jeunes actifs rue de la République	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Création d'une résidence d'hébergement touristique et professionnel à la Chartreuse (bâtiment les Glycines)	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 1 - HABITAT	Projet de résidence sociale séniors sur le site de La Poste	●	Opérateur privé	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Etude de définition d'un schéma directeur pour la création de nouveaux espaces de vie en bastide, intégrant une étude pré-opérationnelle OPAH-RU	●	Commune	2-Action mature financt stab	sept-20	mai-21	123 175,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Rue Prestat : aménagement d'un nouvel espace de vie des 2 côtés de la rue du Pressoir, intégrant un espace public à végétaliser, un restaurant (acquisition d'un immeuble en cours par l'EPF) et sa terrasse (2 parcelles vides suite à un incendie, maîtrise foncière communale)	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	juin-21	déc-21	

Axe 4 - formes urb esp pub	Création d'un Chantier-école pour la formation aux techniques traditionnelles de restauration dans un immeuble (propriété communale) 3 rue Bastide.	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Réaménagement Place A. de Morlhon	●	Commune	4-Action à stabiliser	janv-24	déc-24	150 000,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Mise en valeur de la place Fontanges : - aire de stationnement avec liaison piétonne vers le site de l'ex-gendarmerie/Poste (OAP-PLUi) -traitement des abords de l'étang (avec acquisition du plan d'eau et du moulin de Collonges)	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Acquisition maison Mailles avenue du Quercy (requalification de l'entrée de ville : aération, agrandissement des trottoirs - normes PMR)	●	Commune	3-Action/finant à stabiliser	juin-20	juin-23	350 000,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Réaménagement du carrefour avenues de Toulouse et Vincent Cibiel	●	Commune	3-Action/finant à stabiliser	juin-20	juin-23	350 000,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Amélioration de l'éclairage public communal (économies d'énergie)	●	Commune	1-Action en cours	janv-20	déc-25	1 650 000,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Aménagement du parvis du pôle culturel	●	Commune	3-Action/finant à stabiliser			350 000,00 €

Axe 4 - formes urb esp pub	Aménagement d'un parking rive gauche de l'Aveyron , quai du temple (site ENEDIS) pour favoriser les flux vers la bastide, inciter à emprunter le pont des consuls et la rue de la République ; travailler la ludicité du parcours. Requalification de la place de la République/terrasse du Globe et rue vers les quais.	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Aménagement paysager du Quai du Temple , en vue notamment d'une future qualité baignable de l'Aveyron	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Création d'un espace public végétalisé sur l'ilot de la Maison de l'Amitié (démolition et aménagement)	●	Commune	4-Action à stabiliser	janv-24	déc-25	350 000,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Requalification de la place Lescure , à relier aux allées Aristide Briand avec la démolition de l'immeuble CPAM	●	Commune	4-Action à stabiliser	janv-24	déc-25	500 000,00 €
Axe 4 - formes urb esp pub	Etude archéologique du mur d'enceinte du Saint-Jean	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Aménagement du Saint-Jean pour relier à l'Aveyron, avec déplacement de la voirie et création d'un bassin d'orage	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Suppression du parking de la mairie et végétalisation autour de l'hôtel de ville	●	Commune	4-Action à stabiliser			

Axe 4 - formes urb esp pub	Traitement des entrées de ville à proximité du centre et aménagement des giratoires, avec végétalisation	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Création d'une coulée verte vers le parc de Haute-Guyenne	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 4 - formes urb esp pub	Opérations d'entretien et de valorisation du patrimoine	●	Commune	2-Action mature financt stab			41 000,00 €
Axe 3 - access mob connex	Création de 20 km de voies cyclables reliant les différents quartiers villefrancois au centre-ville et aux équipements publics (cf éléments de l'étude-préconisations mobilités cyclables)	●	Commune	4-Action à stabiliser	déc-20	déc-26	
Axe 3 - access mob connex	Création d'un pôle de transports multimodal de l'ancienne gare de marchandises et sur le site de Lisi. Aménager un parking public, notamment pour les usagers de l'hôpital - en lien avec le projet global d'aménagement d'un Pôle de transports multimodal, dans le cadre de l'AMI Friches (lancement de la démarche d'AMO en novembre 2020, financée par Région/BDT/Ademe)	●	OAC	4-Action à stabiliser			
Axe 3 - access mob connex	Aménagement d'une sente piétonne sécurisée route de Montauban (secteur commercial)	●	Commune	4-Action à stabiliser	juin-21	juin-23	

Axe 3 - access mob connex	Création d'une passerelle piétonne au-dessus de la rivière entre le site de LISI et le centre-ville	●	OAC	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 2 - Com Dev Eco	Etude pré-opérationnelle ANCT phase 2 (dans la poursuite de la phase 1 en 2018)	●	ANCT	1-Action en cours	janv-20	déc-20	30 078,00 €
Axe 2 - Com Dev Eco	Développer les projets de Boutiques Tremplin (une à ce jour) : OAC paye le loyer au propriétaire, le locataire-commerçant rembourse 70% la 1ère année et 85% du loyer la 2ème année	●	OAC	1-Action en cours	mai-19	mai-21	13 200,00 €
Axe 2 - Com Dev Eco	Test pour la création d'une structure de coopération interentreprises à l'échelle du territoire et mise en place de services communs. Accompagnement ADEFPAT	●	Recyclerie du Rouergue	1-Action en cours	déc-19	juin-21	13 480,00 €
Axe 2 - Com Dev Eco	Création Tiers lieu Economie public-privé rue de la République, avec la réimplantation Service Dév. éco OAC, pépinière d'entreprises et antenne CR Occitanie. Immeubles acquis, préprogramme établi, mais réflexion en cours.	●	OAC	3-Action/financt à stabiliser	juin-19	juin-22	2 000 000,00 €
Axe 2 - Com Dev Eco	Accompagnement à la modernisation des commerces	●	OAC	1-Action en cours	janv-19	déc-20	150 000,00 €

Axe 2 - Com Dev Eco	Extension (+ 11 ha) et requalification de la ZAE La Glèbe à travers une approche environnementale de l'urbanisme (dont volet étude)	●	OAC	1-Action en cours	mars-19	fin 2022	1 600 000,00 €
Axe 2 - Com Dev Eco	Renaturation de la ZAE Farrou (Etude en cours dans le cadre de la GEMAPI)	●	OAC	1-Action en cours			
Axe 2 - Com Dev Eco	Requalification de la ZAE Les Gravasses (en lien avec le projet de rocade sud, action d'aménagement non définie)	●	OAC	4-Action à stabiliser			
Axe 2 - Com Dev Eco	Développement et valorisation des chemins de Saint-Jacques (produits et hébergement touristiques)	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 2 - Com Dev Eco	Aménagement des locaux pour l'exploitation d'un "restaurant du marché", avec terrasse, sur l'ancien restaurant Pinto, place A Morlhon. Délégation de service public (DSP).	●	Commune	4-Action à stabiliser	janv-23	déc-24	
Axe 2 - Com Dev Eco	Valorisation et réaménagement du marché du jeudi à l'intérieur de la bastide avec la création d'un marché du samedi	●	Commune	2-Action mature financt stab			
Axe 2 - Com Dev Eco	Mise en place d'un moratoire sur la création de commerces ou les extensions commerciales à la périphérie du centre-ville	●	Commune	1-Action en cours	oct-20		

Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'un pôle culturel dans l'ancien palais urbain du XIIIème siècle	●	Commune	1-Action en cours	déc-19	oct-21	5 137 413,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Modernisation et extension du musée municipal – tranches 3	●	Commune	1-Action en cours	janv-21	août-21	
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une Maison des jeunes citoyens dans l'ancien commissariat place de la Liberté, intégrant le PAEJ voire d'autres activités/structures jeunesse.	●	Commune	3-Action/finant à stabiliser	janv-21	déc-21	207 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'un Poste de police municipale rue Camille Roques	●	Commune	3-Action/finant à stabiliser	janv-21	dec-21	208 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une Maison du tourisme place Notre Dame (ex-Star Jouet). Acquisition effectuée début 2020	●	OAC	3-Action/finant à stabiliser			
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Rachat, par le Conseil départemental de l'Aveyron , de bâtiments place B Lhez (ancien hôtel de ville) pour y installer la Maison des solidarités : les locaux de services municipaux (CCAS et PM) et d'associations (Maison des sociétés)	●	CD12	3-Action/finant à stabiliser	juin-21		

Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Implantation de la Direction des services municipaux Culture, sports et vie associative 13 rue Pomairols (avec salles d'exposition et de réunion)	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	juin-21	déc-22	
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une Maison de l'Occitan 20 rue Pomairols	●	Commune	2-Action mature financt stab	déc-20	juin-21	68 957,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Installation des services municipaux Education Jeunesse rue Belle Isle (derrière l'ilot Pinto)	●	Commune	4-Action à stabiliser			250 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	aménagement du service de l'architecture / Maison du patrimoine (parcelle AT n° 208) rue Bastide	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	janv-22	déc-23	200 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Aménagement rue Alibert des bureaux du substitut du procureur et du médiateur de la République	●	Commune	4-Action à stabiliser	fev-2021		
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une résidence d'artistes à l'ancienne Médiathèque municipale (site des Augustins)	●	Commune	2-Action mature financt stab	déc-21	déc-23	
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une salle de répétition / conférence (jauge à 150 personnes) à l'ancienne chapelle des Pénitents Bleus (Bibliothèque municipale)	●	Commune	4-Action à stabiliser	déc-21	sept-22	

Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Aménagement d'une Maison de Aînés (ex-Maison de l'Amitié rue de la Loge) au moulin de Collonges (acquisition et travaux)	●	Commune	4-Action à stabiliser	juin-21	déc-22	940 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une aire multi-sports au jardin des Augustins	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	janv-20	déc-20	80 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	aménagement d'une aire de jeux pour enfants au Saint Jean (déplacement de celle du jardin des Augustins)	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser			
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Réaménagement de l'aire multi-sports du Tricot (terrain synthétique)	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	janv-20	déc-20	18 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Installation d'associations culturelles et artistiques dans l' ancien laboratoire rue Prestat (acquisition et aménagement des locaux)	●	Commune	4-Action à stabiliser	juin-22	déc-23	1 120 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Aménagement de locaux associatifs culturels aux n° 37 et 39 rue Prestat	●	Commune	4-Action à stabiliser			
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Aménagement de la chapelle des Pénitents Noirs et de ses annexes pour la valorisation des collections d'objets	●	Commune	3-Action/financt à stabiliser	janv-22	déc-23	
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une base de loisirs sur les berges de l'Aveyron, avec un espace de restauration au rez-de-chaussée des bains douches	●	Commune	4-Action à stabiliser			

Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'une Maison de santé publique	●	OAC	4-Action à stabiliser			
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Création d'un complexe cinématographique sur le site actuel	●	OAC	3-Action/financt à stabiliser			3 000 000,00 €
Axe 5 - équip services publ offre cultur loisirs	Aménagement de locaux pour le CMPP (allées Aristide Briand)	●	Commune	4-Action à stabiliser	janv-21	déc-22	